Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_32-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
02 AVRIL 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 58 / Pouvoirs : 14 / Votants : 72

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Ghislaine POSTANSQUE, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Christian MARCHISET, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jacques BARTHELEMY, Sylvie VACHET, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Philippe ROUARD, Séverine GUERRIER, Jacques MERRA, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Régis DORLAND, Christian ROUSSEL, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT.

POUVOIRS : Sylvie VACHET a donné pouvoir à Gilles STUNAULT.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Philippe ROUARD a donné pouvoir à Denis GAILLOT.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.
Rémi VITREY a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Claude LEFILS.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Ghislaine POSTANSQUE.
Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Régis DORLAND a donné pouvoir à Christian MARCHISET.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_32-DE

C/25/32 – OBJET : SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE ET ORGANISMES DE DROIT PUBLIC ANNEE 2025

Le budget primitif du budget principal 2025 prévoit des subventions de fonctionnement aux associations et établissements selon la répartition suivante :

Fonction	Bénéficiaires	Montant
020 – Service administration générale	Association « Coucou Nous Voilou » dans cadre de la pièce de Charité de la Vente des Vins des Hospices de Nuits-Saint- Georges	1 000,00 €
020 – Service administration générale	Amicale des grands crus du personnel	11 000,00 €
020 – Service administration générale	Appel à projets collège « La Petite Champagne » année 2025 Voyage en Italie	5 000.00 €
020 – Service administration générale	Office national des combattants et des victimes de guerre de Côte d'Or dans le cadre de la journée « Sport et Mémoire »	1 750.00 €
311 – Culture	Harmonie de Gevrey-Chambertin	3 000,00 €
322 – Sport	Club Sportif Nuiton	3 000,00 €
338 – Culture	M.J.C.	71 667,00 €
338 – Culture	M.J.C. projets	5 000.00 €
633 – Tourisme	Association des climats du vignoble de Bourgogne	10 000,00 €
TOTAL ARTICLE 65748		**111 417,00 €**
633 – Tourisme	EPIC Office du Tourisme dans le cadre de l'anniversaire de l'inscription des Climats de Bourgogne à l'UNESCO	30 000.00 €
TOTAL ARTICLE 657382		**30 000.00 €**
317 – Cinéma	Subvention équilibre budget annexe Cinéma Le Nuiton	49 000.00 €
TOTAL ARTICLE 65736211		**49 000.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix Pour :

- **ATTRIBUE** les subventions de fonctionnement aux associations et à l'établissement public selon la répartition ci-dessus,

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2025, aux articles, 65748,6573282, 65736211.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C. de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges * 21700 *

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_33-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
02 AVRIL 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 58 / Pouvoirs : 14 / Votants : 72

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Ghislaine POSTANSQUE, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Christian MARCHISET, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jacques BARTHELEMY, Sylvie VACHET, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Philippe ROUARD, Séverine GUERRIER, Jacques MERRA, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Régis DORLAND, Christian ROUSSEL, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT.

POUVOIRS : Sylvie VACHET a donné pouvoir à Gilles STUNAULT.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Philippe ROUARD a donné pouvoir à Denis GAILLOT.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.
Rémi VITREY a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Claude LEFILS.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Ghislaine POSTANSQUE.
Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Régis DORLAND a donné pouvoir à Christian MARCHISET.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_33-DE

C/25/33 – OBJET : SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE ET ORGANISMES DE DROIT PUBLIC DU DOMAINE CULTUREL - ANNEE 2025

Le budget primitif du budget principal 2025 prévoit des subventions de fonctionnement aux associations culturelles selon la répartition suivante :

Fonction	Bénéficiaires	Montant
33 - Culture	Association Round Minuits (Festival Sons d'une Nuits d'été)	3 700 €
33 - Culture	Association Round Minuits (Festival Sons d'une Nuits d'été – Anniversaire 20 ans)	1 300 €
33 - Culture	Les Amis de Musique au Chambertin (Festival Musique au Chambertin)	3 500 €
33 - Culture	Association APCVLB (Salon Livres en Vigne)	2 200 €
33 - Culture	Association Les Amis des Orgues de Nuits (Festival les Orgues de Nuits)	2 500 €
33 - Culture	Association les Amis de Dansité (les Bacchanales de Nuits)	2 000 €
33 - Culture	Association Complètement Barges (Festival Complètement Barges)	2 500 €
33 - Culture	Association Agir pour Nuits (Salon du Livre et des Auteurs)	2 000 €
33 - Culture	Association Volcano (Festival Volcan de Nuits)	2 500 €
33 - Culture	ABCM (Association Bourguignonne de Musique de Chambre)	1 000 €
33 - Culture	FCPE (Fédération nationale des Conseils des Parents d'Elèves) projet LudiNuits	500 €
33 - Culture	Association La Cabotte (Festival de Magie)	1 500 €
TOTAL ARTICLE 6745		**25 200 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, avec 72 voix Pour :

- **ATTRIBUE** les subventions de fonctionnement aux associations culturelles selon la répartition ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2025, à l'article 6745.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C. de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges ★ 21700 ★

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_34-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
02 AVRIL 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 58 / Pouvoirs : 14 / Votants : 72

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Ghislaine POSTANSQUE, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Christian MARCHISET, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jacques BARTHELEMY, Sylvie VACHET, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Philippe ROUARD, Séverine GUERRIER, Jacques MERRA, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Régis DORLAND, Christian ROUSSEL, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT.

POUVOIRS : Sylvie VACHET a donné pouvoir à Gilles STUNAULT.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Philippe ROUARD a donné pouvoir à Denis GAILLOT.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.
Rémi VITREY a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Claude LEFILS.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Ghislaine POSTANSQUE.
Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Régis DORLAND a donné pouvoir à Christian MARCHISET.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_34-DE

C/25/34 – OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2025

Selon l'état fiscal 1259 Mi, les bases de CFE connaissent une augmentation de 2.46%, les bases de taxe foncière bâtie de 2.61%, les bases de taxe foncière non bâties de 1.70% et une baisse de 10.93% des bases de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires en lien avec la réforme sur les meublés de tourisme. Soit une augmentation globale des bases des 4 taxes de 1.78% tenant compte de l'augmentation forfaitaire des bases de 1.7% cette année.

Notre budget prévisionnel de fonctionnement 2025 connait un effet de ciseaux de plus en plus marqué avec des dépenses en augmentation de 4.52% (gaz, contrat d'assurance, cotisation CNRACL, etc.) et des recettes en hausse uniquement de 1.16%. Notre excédent prévisionnel de fonctionnement de l'exercice 2025 serait de 619 066 € contre 1 296 836 € en 2024 soit une baisse de 677 770 € (-52.26%).

Cet effet de ciseaux risque de s'aggraver en 2026 avec des nouvelles mesures gouvernementales imposées aux collectivités pour réduire le déficit public dans le cadre de la future loi de finances 2026.

Pour atténuer cet effet et afin de continuer à autofinancer les investissements hors PPI et anticiper le financement de la 2ème tranche des investissements du PPI du prochain mandat, il est proposé d'augmenter les taux selon les propositions suivantes :

	Base 2025	Taux	Produit à taux constant	**Proposition Taux**	Produit hausse taux	Produit supplémentaire
CFE	17 863 000 €	21.32%	3 808 392 €	**21.39%**	3 820 896 €	12 504 €
Taxe Foncière bâtie	44 463 000 €	0.802 %	356 593 €	**0.822%**	365 486 €	8 893 €
Taxe foncière non bâtie	5 457 000 €	2.22%	121 145 €	**2.28%**	124 420 €	3 275 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	3 317 000 €	8.33%	276 306 €	**8.54%**	283 272 €	6 966 €
TOTAL			**4 562 436 €**		**4 594 074 €**	**31 638 €**

Dotations compensations fiscales	Montant	Dont locaux industriels (exonération impôts de production)
Allocations compensatrices CFE	1 017 445 €	944 955 €
Allocations compensatrices Taxe foncière bâtie	28 118 €	
Allocations compensatrices Taxe foncière non bâtie	99 €	
TOTAL	**1 045 662 €**	**944 955 €**

A la demande d'un Conseiller communautaire de voter cette délibération au scrutin secret, et après constatation qu'un tiers des membres présents le réclamait, il est procédé à un vote au scrutin secret.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_34-DE

Le résultat du vote est le suivant : 36 voix Pour
30 voix Contre
4 Blancs
2 Nuls

Par conséquent, le Conseil communautaire :

- **FIXE** le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour l'année 2025 à 21.39%,

- **FIXE** le taux de la Taxe Foncière sur le Bâti pour l'année 2025 à 0.822%,

- **FIXE** le taux de la Taxe Foncière sur le Non Bâti pour l'année 2025 à 2.28%,

- **FIXE** le taux de Taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour l'année 2025 à 8.54 %.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges ★ 21700 ★

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_35-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
02 AVRIL 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 58 / Pouvoirs : 14 / Votants : 72

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Ghislaine POSTANSQUE, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Christian MARCHISET, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jacques BARTHELEMY, Sylvie VACHET, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Philippe ROUARD, Séverine GUERRIER, Jacques MERRA, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Régis DORLAND, Christian ROUSSEL, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT.

POUVOIRS : Sylvie VACHET a donné pouvoir à Gilles STUNAULT.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Philippe ROUARD a donné pouvoir à Denis GAILLOT.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.
Rémi VITREY a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Claude LEFILS.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Ghislaine POSTANSQUE.
Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Régis DORLAND a donné pouvoir à Christian MARCHISET.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_35-DE

C/25/35 – OJBET : TAXE GEMAPI – FIXATION DU PRODUIT ATTENDU POUR L'EXERCICE 2025

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article 76 II 2 de la loi Notré, la compétence GEMAPI est devenue obligatoire pour les EPCI à compter du 1er janvier 2018.

En application des I et II de l'article 1530 bis du code général des impôts, les communes exercent, en application du I bis de l'article L.211-7 du code de l'environnement, la compétence de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, peuvent, par délibération prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis du code général des impôts, instituer et percevoir une taxe en vue de financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, y compris lorsqu'elles ont transféré tout ou partie de cette compétence à un ou à plusieurs syndicats mixtes dans les conditions prévues aux articles L.5711 à L.5721-9 du code général des collectivités territoriales.

Par délibération du 30 janvier 2018, le Conseil communautaire a décidé d'instaurer la taxe GEMAPI. Le produit voté de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations et est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement.

Le budget prévisionnel 2025 s'équilibre de la manière suivante :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Cotisation Syndicat Bassin de la Vouge (SBV)	74 860.00 €	Excédent antérieur	4 432.00 €
Cotisation Syndicat du Bassin de l'Ouche	900.00 €	Dotation compensation Gémapi	5 672.00 €
Cotisation Syndicat mixte Dheune	35 560.00 €	**Taxe Gémapi 2025**	**139 396.00 €**
Participation Interclé Vouge/ Ouche 2025 (SBV)	16 250.00 €		
Remboursement frais CC Auxonne Pontailler Val de Saône Tille Vouge Ouche animations PAPI 2023-2024	1 985.00 €		
Remboursement frais CC Auxonne Pontailler Val de Saône Tille Vouge Ouche animations PAPI 2025	2 645.00 €		
Remboursement frais CC Auxonne Pontailler Val de Saône Tille Vouge Ouche Etude analyse risques inondations	1 000.00 €		
Remboursement frais CC Auxonne Pontailler Val de Saône Tille Vouge Ouche Etude analyse des documents d'urbanisme	4 000.00 €		
Etude SBC zones d'expansion des crues St-Nicolas-les-Cîteaux	6 000.00 €		
Etude de ruissellement 1ère phase	5 000.00 €		
Reversement fiscalité dégrèvement Gémapi	1 300.00 €		
TOTAL	**149 500.00 €**		**149 500.00 €**

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_35-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix Pour :

- **FIXE** à 139 396 € le produit attendu de la taxe GEMAPI au titre de l'année 2025 hors dotation de compensation selon le détail du budget prévisionnel 2025 (pour rappel année 2024 : 108 295 €).

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges * 21700 *

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_36-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
02 AVRIL 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 58 / Pouvoirs : 14 / Votants : 72

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Ghislaine POSTANSQUE, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Christian MARCHISET, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jacques BARTHELEMY, Sylvie VACHET, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Philippe ROUARD, Séverine GUERRIER, Jacques MERRA, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Régis DORLAND, Christian ROUSSEL, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT.

POUVOIRS : Sylvie VACHET a donné pouvoir à Gilles STUNAULT.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Philippe ROUARD a donné pouvoir à Denis GAILLOT.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.
Rémi VITREY a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Claude LEFILS.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Ghislaine POSTANSQUE.
Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Régis DORLAND a donné pouvoir à Christian MARCHISET.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_36-DE

C/25/36 – OJBET : SERVICE COMMUN SECRETARIAT DE MAIRIE – VOTE DU FORFAIT PREVISIONNEL 2025

Le service commun Secrétariat de Mairie s'équilibre par une participation des communes à hauteur de 342 169 € soit un prix horaire de 31.93 € (forfait 2024 à 34.18 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix Pour :

- **ADOPTE** le forfait prévisionnel 2025 par communes selon le tableau joint,

- **FIXE** le prix horaire à 31.93 €,

- **DIT** que la participation des communes sera déduite des attributions de compensation de taxe professionnelle.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges * 21700 *

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_36-DE

FORFAIT ANNEE 2025 - SECRETARIAT DE MAIRIES

	Répartition 2024			Forfait 2025			
	Heures prévues	Forfait prévisionnel payé	Heures réalisées	Heures prévues		Forfait payé	
Argilly	903	30 868 €	936	10,75%	1152	36 781 €	21h/hebdo
Boncourt-le-Bois	525	17 946 €	478	4,43%	475	15 166 €	11,5h/hebdo
Chaux	647	23 211 €	685	5,08%	544	17 369 €	12h/hebdo
Comblanchien	1557	53 224 €	1747	14,46%	1550	49 488 €	33h/hebdo
Fussey	361	10 152 €	409	1,79%	192	6 130 €	4h/hebdo
Gilly les citeaux	1387	47 412 €	1298	12,13%	1300	41 506 €	30h/hebdo
Marey-lès-Fussey	342	9 503 €	179	1,67%	179	5 715 €	4h/hebdo
Premeaux-Prissey	1373	46 934 €	1316	12,28%	1316	42 017 €	28h/hebdo
Quincey	715	24 441 €	732	7,32%	784	25 031 €	14h/hebdo
Saint-Bernard	549	18 767 €	495	4,62%	495	15 804 €	11,5h/hebdo
Villebichot	810	28 782 €	968	5,37%	576	18 390 €	12h/hebdo
Villers-la-Faye	835	29 637 €	996	7,60%	814	25 989 €	20h/hedbo
Villy-le-Moutier	597	20 407 €	545	5,09%	545	17 400 €	12h/hebdo
Vosne-Romanée	1085	38 183 €	882	7,42%	795	25 383 €	19h/hedbo
TOTAL	*11 686*	*399 467*	*11 664*	*100,00%*	*10 717*	*342 169 €*	

PU 2025 : 342 169 € / 10 717 = 31,93 €

-6,59%

34,18 €

	ETP 2024		HEURES REALISEES	
Marie-Hélène CORTOT	0,87	1 405	1 300	
Valérie BOUCHER	0,80	1 316	1 316	
Céline GARNIER	1	1 607	1 550	
Sébastien SCAREMENTRANT	1	1 607	1 550	
Barbara CARNET	1	1 607	1 550	
Véronique VURPILLOT	0,96	1 551	1 515	
Sandrine COGNARD / Maëva CENTRELLA	1	1 607	1 936	**doublon** jusqu'au 03/03/2025
Sous-total		**10 700**	**10 717**	

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_37-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
02 AVRIL 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 58 / Pouvoirs : 14 / Votants : 72

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Ghislaine POSTANSQUE, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Christian MARCHISET, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jacques BARTHELEMY, Sylvie VACHET, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Philippe ROUARD, Séverine GUERRIER, Jacques MERRA, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Régis DORLAND, Christian ROUSSEL, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT.

POUVOIRS : Sylvie VACHET a donné pouvoir à Gilles STUNAULT.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Philippe ROUARD a donné pouvoir à Denis GAILLOT.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.
Rémi VITREY a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Claude LEFILS.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Ghislaine POSTANSQUE.
Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Régis DORLAND a donné pouvoir à Christian MARCHISET.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_37-DE

C/25/37 – OBJET : BUDGET PRIMITIF CINEMA LE NUITON – EXERCICE 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix Pour :

- **ADOPTE** le budget primitif 2025 présenté comme suit :

SECTION DE FONTIONNEMENT	
Chapitres	Montant
011 – Charges à caractère général	102 405.00 €
012 – Charges de personnel	44 000.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	1 525.00 €
66 – Charges financières	700.00 €
042 – Amortissement	26 260.00 €
Total Dépenses	**174 890.00 €**
002 – Excédent reporté	10 795.43 €
70 – Produits des services	92 500.00 €
74 – Participations	12 595.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	48 999.57 €
042 – Amortissement subventions	10 000.00 €
Total Recettes	**174 890.00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	Montant
001 – Déficit d'investissement	42 768.08 €
16 – Emprunt	4 200.00 €
21 – Immobilisation corporelle	18 110.00 €
040 – Amortissement subvention	10 000.00 €
Total Dépenses	**75 078.08 €**
10 – Dotations (affectation résultat)	42 768.08 €
13 – Subventions	6 050.00 €
040 – Amortissement	26 260.00 €
Total Recettes	**75 078.08 €**

- **AUTORISE** le Président à procéder à des virements de crédits entre chapitre à l'exclusion du chapitre 012 relatif aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C. de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges * 21700 *

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_38-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
02 AVRIL 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 58 / Pouvoirs : 14 / Votants : 72

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Ghislaine POSTANSQUE, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Christian MARCHISET, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jacques BARTHELEMY, Sylvie VACHET, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Philippe ROUARD, Séverine GUERRIER, Jacques MERRA, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Régis DORLAND, Christian ROUSSEL, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT.

POUVOIRS : Sylvie VACHET a donné pouvoir à Gilles STUNAULT.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Philippe ROUARD a donné pouvoir à Denis GAILLOT.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.
Rémi VITREY a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Claude LEFILS.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Ghislaine POSTANSQUE.
Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Régis DORLAND a donné pouvoir à Christian MARCHISET.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_38-DE

C/25/38 – OJBET : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL – EXERCICE 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 52 voix Pour, 11 voix Contre et 9 Abstentions :

- **ADOPTE** le budget primitif 2025 présenté comme suit :

SECTION DE FONTIONNEMENT	
Chapitres	Montant
011 – Charges à caractère général	4 103 775.00 €
012 – Charges de personnel	9 918 500.00 €
014 – Reversement fiscalité	5 681 244.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	4 216 151.70 €
66 – Charges financières	275 000.00 €
67 – Charges exceptionnelles	23 000.00 €
68 – Provision impayés	5 201.00 €
023 – Virement à la section d'investissement	2 562 819.27 €
042 – Amortissement	690 000.00 €
Total Dépenses	**27 475 690.97 €**
002 – Excédent reporté	5 243 408.97 €
013 – Atténuation des charges	60 000.00 €
70 – Produits des services	4 951 878.00 €
73 – Impôts et taxes	7 070 711.00 €
731 – Impositions directes	5 811 138.00 €
74 – Participations	4 061 585.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	240 745.00 €
76 – Produit financier	8 865.00 €
78 – Reprise provision impayés	5 360.00 €
042 – Amortissement subventions	22 000.00 €
Total Recettes	**27 475 690.97 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	Montant
001 -Déficit reporté	801 895.27 €
16 – Emprunt	748 220.00 €
20 – Immobilisation incorporelle	126 328.00 €
204 – Subventions d'équipement	241 615.00 €
21 – Immobilisation corporelle	572 729.00 €
23 – Immobilisation en cours	8 894 183.00 €
040 – Amortissement subvention	22 000.00 €
45 – Opération sous mandat	965 128.00 €
Total Dépenses	**12 372 098.27 €**
10 – Dotations	1 589 053.00 €
13 – Subventions	4 403 719.00 €
16 – Emprunt	1 681 270.00 €
27 – Immobilisation financière	76 080.00 €
45 – Opération sous mandat	1 369 157.00 €
040 – Amortissement	690 000.00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	2 562 819.27 €
Total Recettes	**12 372 098.27 €**

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_38-DE

- **AUTORISE** le Président à procéder à des virements de crédits entre chapitre à l'exclusion du chapitre 012 relatif aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

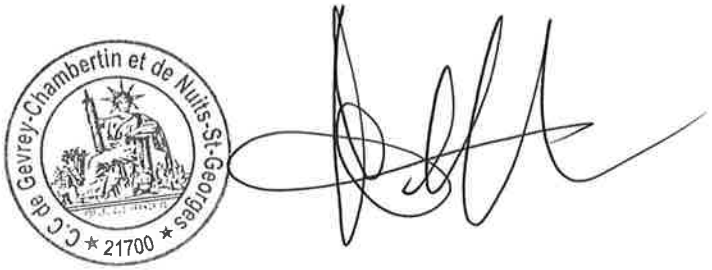

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_39-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
02 AVRIL 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 56 / Pouvoirs : 13 / Votants : 69

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Ghislaine POSTANSQUE, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jacques BARTHELEMY, Sylvie VACHET, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Philippe ROUARD, Séverine GUERRIER, Jacques MERRA, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Régis DORLAND, Christian ROUSSEL, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT.

POUVOIRS : Sylvie VACHET a donné pouvoir à Gilles STUNAULT.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Philippe ROUARD a donné pouvoir à Denis GAILLOT.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.
Rémi VITREY a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Claude LEFILS.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Ghislaine POSTANSQUE.
Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_39-DE

C/25/39 – OBJET : BUDGET PRIMITIF EAU – EXERCICE 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix Pour :

- **ADOPTE** le budget primitif 2025 présenté comme suit :

SECTION DE FONTIONNEMENT	
Chapitres	Montant
011 – Charges à caractères général	1 243 015.00 €
012 – Charges de personnel	676 000.00 €
014 – Atténuation de produit	360 000.00 €
022 – Dépenses imprévues	100 000.00 €
023 – Virement à la section d'investissement	216 214.84 €
042 – Amortissement	987 235.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	108 700.00 €
66 – Charges financières	66 500.00 €
67 – Charges exceptionnelles	3 312 474.95 €
68 – Provisions impayés	11 000.00 €
Total Dépenses	**7 081 139.79 €**
002 – Excédent reporté	3 667 659.79 €
013 – Atténuation de charges	7 200.00 €
042 – Amortissement subvention	45 210.00 €
70 – Produit du domaine	3 302 000.00 €
74 – Subvention exploitation	21 000.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	24 315.00 €
78 – Reprise provision impayé	13 755.00 €
Total Recettes	**7 081 139.79 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	Montant
020 – Dépenses imprévues	90 562.07 €
040 – Amortissement subventions	45 210.00 €
16 – Capital dette	204 000.00 €
20 – Immobilisation incorporelle	252 452.00 €
21 – Immobilisation corporelle	381 001.00 €
23 – Immobilisation en cours	1 362 022.00 €
Total Dépenses	**2 335 247.07 €**
001 – Excédent reporté	951 084.23 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	216 214.84 €
040 – Amortissement	987 235.00 €
13 – Subventions	180 713.00 €
Total Recettes	**2 335 247.07 €**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C. de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges * 21700 *

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_40-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
02 AVRIL 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 56 / Pouvoirs : 13 / Votants : 69

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Ghislaine POSTANSQUE, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jacques BARTHELEMY, Sylvie VACHET, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Philippe ROUARD, Séverine GUERRIER, Jacques MERRA, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Régis DORLAND, Christian ROUSSEL, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT.

POUVOIRS : Sylvie VACHET a donné pouvoir à Gilles STUNAULT.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Philippe ROUARD a donné pouvoir à Denis GAILLOT.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.
Rémi VITREY a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Claude LEFILS.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Ghislaine POSTANSQUE.
Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_40-DE

C/25/40 – OBJET : BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix Pour :

- **ADOPTE** le budget primitif 2025 présenté comme suit :

SECTION DE FONTIONNEMENT	
Chapitres	Montant
011 – Charges à caractères général	1 872 795.00 €
012 – Charges de personnel	604 600.00 €
022 – Dépenses imprévues	200 000.00 €
023 – Virement à la section d'investissement	1 305 189.82 €
042 – Amortissement	1 191 215.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	116 000.00 €
66 – Charges financières	279 400.00 €
67 – Charges exceptionnelles	1 760 940.47 €
68 – Provisions impayés	5 000.00 €
Total Dépenses	**7 335 140.29 €**
002 – Excédent reporté	2 464 637.29 €
042 – Amortissement subvention	288 400.00 €
70 – Produit du domaine	4 442 130.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	75 000.00 €
77 – Produits exceptionnels	58 773.00 €
78 – Reprise provision impayés	6 200.00 €
Total Recettes	**7 335 140.29 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	Montant
040 – Amortissement subventions	288 400.00 €
041 – Opérations patrimoniales	56 445.00 €
16 – Capital dette	495 100.00 €
20 – Immobilisation incorporelle	444 130.00 €
21 – Immobilisation corporelle	324 985.00 €
23 – Immobilisation en cours	6 741 691.00 €
Total Dépenses	**8 350 751.00 €**
001 – Excédent reporté	2 960 688.18 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	1 305 189.82 €
040 – Amortissement	1 191 215.00 €
041 – Opérations patrimoniales	56 445.00 €
13 – Subventions	1 037 213.00 €
16 – Emprunts	1 800 000.00 €
Total Recettes	**8 350 751.00 €**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C. de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges ★ 21700 ★

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_41-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
02 AVRIL 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 52 / Pouvoirs : 13 / Votants : 65

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Ghislaine POSTANSQUE, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jacques BARTHELEMY, Sylvie VACHET, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Philippe ROUARD, Séverine GUERRIER, Jacques MERRA, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Régis DORLAND, Christian ROUSSEL, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT.

POUVOIRS : Sylvie VACHET a donné pouvoir à Gilles STUNAULT.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Philippe ROUARD a donné pouvoir à Denis GAILLOT.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.
Rémi VITREY a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Claude LEFILS.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Ghislaine POSTANSQUE.
Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_41-DE

C/25/41 – OBJET : BUDGET PRIMITIF DECHETS CC GEVREY-CHAMBERTIN NUITS-SAINT -GEORGES – EXERCICE 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix Pour :

- **ADOPTE** le budget primitif 2025 présenté comme suit :

SECTION DE FONTIONNEMENT	
Chapitres	Montant
011 – Charges à caractères général	3 256 445.00 €
012 – Charges de personnel	794 200.00 €
042 – Amortissement	314 700.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	30 505.00 €
66 – Charges financières	66 500.00 €
67 – Charges exceptionnelles	397 628.44 €
68 – Provisions impayés	13 500.00 €
Total Dépenses	**4 873 478.44 €**
002 – Excédent de fonctionnement	458 336.44 €
013 – Atténuation de charges	1 000.00 €
042 – Amortissement subvention	24 110.00 €
70 – Produit du domaine	3 888 000.00 €
74 – Subventions d'exploitation	470 000.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	3 472.00 €
77 – Produits exceptionnels	12 590.00 €
78 – Reprise provision impayés	15 970.00 €
Total Recettes	**4 873 478.44 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	Montant
020 – Dépenses imprévues	40 000.00 €
040 – Amortissement subventions	24 110.00 €
16 – Capital dette	78 905.00 €
20 – Immobilisation incorporelle	50 000.00 €
21 – Immobilisation corporelle	464 305.00 €
23 – Immobilisation en cours	489 749.48 €
Total Dépenses	**1 147 069.48 €**
001 – Excédent d'investissement	732 443.48 €
040 – Amortissement	314 700.00 €
10 – Dotations	77 271.00 €
13 – Subventions	22 655.00 €
Total Recettes	**1 147 069.48 €**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges ★ 21700 ★

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_42-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
02 AVRIL 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 52 / Pouvoirs : 13 / Votants : 65

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Ghislaine POSTANSQUE, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jacques BARTHELEMY, Sylvie VACHET, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Philippe ROUARD, Séverine GUERRIER, Jacques MERRA, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Régis DORLAND, Christian ROUSSEL, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT.

POUVOIRS : Sylvie VACHET a donné pouvoir à Gilles STUNAULT.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Philippe ROUARD a donné pouvoir à Denis GAILLOT.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.
Rémi VITREY a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Claude LEFILS.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Ghislaine POSTANSQUE.
Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_42-DE

C/25/42 – OBJET : BUDGET PRIMITIF ZAE GEVREY-CHAMBERTIN « LES TERRES D'OR » – EXERCICE 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix Pour :

- **ADOPTE** le budget primitif 2025 présenté comme suit :

SECTION DE FONTIONNEMENT	
Chapitres	Montant
011 – Charges à caractères général	613 185.00 €
042 – Opération d'ordre entre sections	3 118 753.58 €
043 – Opération d'ordre à l'intérieur de la section	5 800.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	110 466.88 €
Total Dépenses	**3 848 205.46 €**
002 – Excédent reporté	670 568.67 €
042 – Opération d'ordre entre sections	1 865 971.79 €
043 – Opération d'ordre à l'intérieur de la section	5 800.00 €
70 – Produit du domaine	1 305 865.00 €
Total Recettes	**3 848 205.46 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	Montant
001 – Déficit d'investissement reporté	1 252 781.79 €
040 – Opération d'ordre entre section	1 865 971.79 €
Total Dépenses	**3 118 753.58 €**
040 – Opération d'ordre entre section	3 118 753.58 €
Total Recettes	**3 118 753.58 €**

- **AUTORISE** le Président à procéder à des virements de crédits entre chapitre à l'exclusion du chapitre 012 relatif aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_43-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
02 AVRIL 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 52 / Pouvoirs : 13 / Votants : 65

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Ghislaine POSTANSQUE, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jacques BARTHELEMY, Sylvie VACHET, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Philippe ROUARD, Séverine GUERRIER, Jacques MERRA, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Régis DORLAND, Christian ROUSSEL, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT.

POUVOIRS : Sylvie VACHET a donné pouvoir à Gilles STUNAULT.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Philippe ROUARD a donné pouvoir à Denis GAILLOT.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.
Rémi VITREY a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Claude LEFILS.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Ghislaine POSTANSQUE.
Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_43-DE

C/25/43 – OBJET : BUDGET PRIMITIF ZAE DE NUITS-SAINT-GEORGES « LE PRE SAINT DENIS » – EXERCICE 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix Pour :

- **ADOPTE** le budget primitif 2025 présenté comme suit :

SECTION DE FONTIONNEMENT	
Chapitres	Montant
011 – Charges à caractères général	1 306 495.00 €
023 – Virement à la section d'investissement	3 564 491.41 €
042 – Opération d'ordre entre sections	4 881 407.80 €
043 – Opération d'ordre à l'intérieur de la section	8 600.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	5.00 €
66 – Charges financières	6 250.00 €
Total Dépenses	**9 767 249.21 €**
002 – Excédent reporté	2 029 149.21 €
042 – Opération d'ordre entre sections	5 131 725.00 €
043 – Opération d'ordre à l'intérieur de la section	8 600.00 €
70 – Produit du domaine	2 597 775.00 €
Total Recettes	**9 767 249.21 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	Montant
040 – Opération d'ordre entre section	5 131 725.00 €
001 – Déficit d'investissement	3 818 971.93 €
Total Dépenses	**8 950 696.93 €**
021 – Virement de la section de fonctionnement	3 564 491.41 €
040 – Opération d'ordre entre section	4 881 407.80 €
16 - Emprunts	504 797.72 €
Total Recettes	**8 950 696.93 €**

- **AUTORISE** le Président à procéder à des virements de crédits entre chapitre à l'exclusion du chapitre 012 relatif aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges ★ 21700 ★

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_44-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
02 AVRIL 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 52 / Pouvoirs : 13 / Votants : 65

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Ghislaine POSTANSQUE, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jacques BARTHELEMY, Sylvie VACHET, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Philippe ROUARD, Séverine GUERRIER, Jacques MERRA, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Régis DORLAND, Christian ROUSSEL, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT.

POUVOIRS : Sylvie VACHET a donné pouvoir à Gilles STUNAULT.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Philippe ROUARD a donné pouvoir à Denis GAILLOT.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.
Rémi VITREY a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Claude LEFILS.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Ghislaine POSTANSQUE.
Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_44-DE

C/25/44 – OBJET : BUDGET PRIMITIF ZAE GILLY-LES-CITEAUX II « LA PETITE CHAMPAGNE » – EXERCICE 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix Pour :

- **ADOPTE** le budget primitif 2025 présenté comme suit :

SECTION DE FONTIONNEMENT	
Chapitres	Montant
011 – Charges à caractères général	710 890.00 €
023 – Virement à la section d'investissement	1 037 500.00 €
042 – Opération d'ordre entre sections	805 050.00 €
043 – Opération d'ordre à l'intérieur de la section	7 795.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	5.00 €
66 – Charges financières	7 500.00 €
002 – Déficit de fonctionnement	2.10 €
Total Dépenses	**2 568 742.10 €**
042 – Opération d'ordre entre sections	1 523 447.10 €
043 – Opération d'ordre à l'intérieur de la section	7 795.00 €
70 – Produit du domaine	1 037 500.00 €
Total Recettes	**2 568 742.10 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	Montant
040 – Opération d'ordre entre section	1 523 447.10 €
001 – Déficit d'investissement	805 045.02 €
Total Dépenses	**2 328 492.12 €**
040 – Opération d'ordre entre section	805 050.00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	1 037 500.00 €
16 – Emprunts	485 942.12 €
Total Recettes	**2 328 492.12 €**

- **AUTORISE** le Président à procéder à des virements de crédits entre chapitre à l'exclusion du chapitre 012 relatif aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

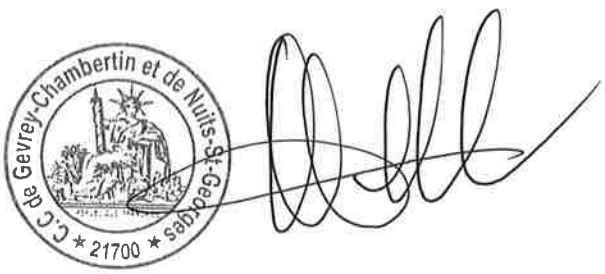

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_45-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
02 AVRIL 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 52 / Pouvoirs : 13 / Votants : 65

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Ghislaine POSTANSQUE, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jacques BARTHELEMY, Sylvie VACHET, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Philippe ROUARD, Séverine GUERRIER, Jacques MERRA, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Régis DORLAND, Christian ROUSSEL, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT.

POUVOIRS : Sylvie VACHET a donné pouvoir à Gilles STUNAULT.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Philippe ROUARD a donné pouvoir à Denis GAILLOT.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.
Rémi VITREY a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Claude LEFILS.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Ghislaine POSTANSQUE.
Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_45-DE

C/25/45 – OBJET : BUDGET PRIMITIF ZAE MOREY-SAINT-DENIS « AUX QUATRE PIEDS DE POIRIERS » – EXERCICE 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix Pour :

- **ADOPTE** le budget primitif 2025 présenté comme suit :

SECTION DE FONTIONNEMENT	
Chapitres	Montant
011 – Charges à caractères général	63 945.00 €
042 – Opération d'ordre entre sections	164 075.00 €
043 – Opération d'ordre à l'intérieur de la section	3 000.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	5.00 €
66 – Charges financières	3 000.00 €
002 – Déficit de fonctionnement	1.60 €
Total Dépenses	**234 026.60 €**
042 – Opération d'ordre entre sections	231 026.60.00 €
043 – Opération d'ordre à l'intérieur de la section	3 000.00 €
Total Recettes	**234 026.60 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	Montant
001 – Déficit d'investissement	164 072.21 €
040 – Opération d'ordre entre section	231 026.60 €
Total Dépenses	**395 098.81 €**
040 – Opération d'ordre entre section	164 075.00 €
16 – Emprunts	231 023.81 €
Total Recettes	**395 098.81 €**

- **AUTORISE** le Président à procéder à des virements de crédits entre chapitre à l'exclusion du chapitre 012 relatif aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C. de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges ★ 21700 ★

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_46-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
02 AVRIL 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 52 / Pouvoirs : 13 / Votants : 65

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Ghislaine POSTANSQUE, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jacques BARTHELEMY, Sylvie VACHET, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Philippe ROUARD, Séverine GUERRIER, Jacques MERRA, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Régis DORLAND, Christian ROUSSEL, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT.

POUVOIRS : Sylvie VACHET a donné pouvoir à Gilles STUNAULT.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Philippe ROUARD a donné pouvoir à Denis GAILLOT.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.
Rémi VITREY a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Claude LEFILS.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Ghislaine POSTANSQUE.
Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_46-DE

C/25/46 – OBJET : REPRISE ET CONSTITUTION D'UNE PROVISION COMPTABLE POUR CREANCES DOUTEUSES – ANNEE 2025

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Par soucis de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

D'un point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur doivent échanger leurs informations sur les chances de recouvrement des créances. L'inscription des crédits budgétaires puis les écritures de dotations aux provisions ne peuvent être effectuées qu'après concertations étroites et accords entre eux. On considère qu'il y a un risque lorsqu'une créance titrée n'a pas pu être recouvrée au bout de deux ans. A cette créance, on associe un taux forfaitaire de 20%

Deux cas de figure peuvent se présenter lorsqu'une créance a été titrée, mais reste impayée :

- soit la créance est finalement recouvrée, et on procède alors à une reprise de la provision par l'établissement d'un titre de recette imputable au compte 781 sachant que la créance n'existe plus puisqu'elle a été recouvrée ;

- soit la créance est définitivement irrécouvrable, et l'irrécouvrabilité n'est alors plus un risque ou une probabilité, mais une certitude : il y a donc lieu dans ce cas de :

1) Établir un titre de recette afin de reprendre la provision pour constater la disparition du risque,

2) Établir un mandat pour la créance irrécouvrable afin de constater la certitude de l'irrécouvrabilité mais cette opération est non réversible contrairement à la provision qu'on peut toujours reprendre au compte 781.

Le montant de la provision doit être ré-évaluée chaque année, pour chacun des exercices comptables :

- en 2024 : on va constater le montant du risque de non recouvrabilité en fonction du montant des créances datant de plus de deux ans. Une liste portant les créances de 2022 et antérieures est établie par le Trésorier.

- en 2025 : le montant des créances de plus de deux ans aura forcément évolué car certaines créances auront été payées ou admises en non-valeur, tandis que d'autres auront dépassé les deux ans (créances de 2024 venant s'ajouter aux antérieures) ; on doit donc recalculer le montant des créances de plus de deux ans et ce recalcul modifie également la provision de chaque exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix Pour :

- **DECIDE** de la reprise des provisions constatées en 2024 pour chaque budget selon le tableau ci-dessous,

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_46-DE

Budget Principal	2014/2015/2016 /2017/2018/2019/2020/2021/2022	26 804.10 €	20%	5 360.82 €
Budget Eau Régie	2017/2018/2019/2020/2021/2022	68 779.05 €	20%	13 755.81 €
Budget Assainissement Gevrey-Nuits	2017/2018/2019/2020/2021/2022	30 836.45 €	20%	6 167.29 €
Budget Déchets	2017/2018/2019/2020/2021/2022	79 845.50 €	20%	15 969.10 €

- **MAINTIENT** la méthode prenant en compte l'ancienneté de plus de deux ans de la créance,

- **DECIDE** d'appliquer un taux de 20% de dépréciation au montant total de la créance,

- **DECIDE** de constituer des provisions comptables pour l'exercice 2025 pour chaque budget selon le tableau ci-dessous,

Budget	Exercice	Montant des créances	Taux de dépréciation	Montant des provisions à constituer
Budget Principal	2015/2017/2018/2019/2020/2021/ 2022/2023	24 279 €	20%	4 855.89 €
Budget Eau	2017/2018/2019/2020/2021/2022/ 2023	54 656 €	20%	10 931.28 €
Budget Assainissement Gevrey-Nuits	2017/2018/2019/2020/2021/2022/ 2023	24 367 €	20%	4 873.51 €
Budget Déchets	2017/2018/2019/2020/2021/2022/ 2023	65 715 €	20%	13 143.00 €

- **DIT** que les crédits sont prévus dans les budgets primitifs concernés à l'article 6817.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

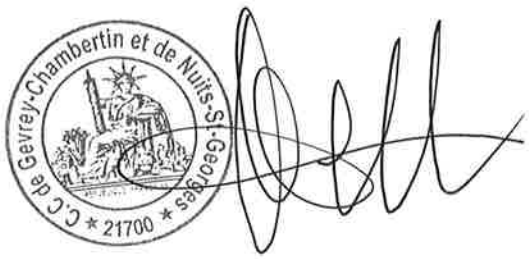

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_47-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
02 AVRIL 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 52 / Pouvoirs : 13 / Votants : 65

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Ghislaine POSTANSQUE, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jacques BARTHELEMY, Sylvie VACHET, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Philippe ROUARD, Séverine GUERRIER, Jacques MERRA, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Régis DORLAND, Christian ROUSSEL, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT.

POUVOIRS : Sylvie VACHET a donné pouvoir à Gilles STUNAULT.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Philippe ROUARD a donné pouvoir à Denis GAILLOT.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.
Rémi VITREY a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Claude LEFILS.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Ghislaine POSTANSQUE.
Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_47-DE

C/25/47 – OBJET : MODALITE DE REPARTITION ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES DES FRAIS D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – ANNEE 2025

Il est rappelé que par délibération du 28 juin 2022, le Conseil communautaire a adopté l'assiette et les modalités de répartition des frais d'administration de la manière suivante :

La répartition des frais d'administration générale consiste à imputer sur le budget principal de la communauté d'une part, et sur l'ensemble de ses budgets annexes d'autre part, les frais générés par la gestion courante de l'ensemble des activités communautaires et qui, de par leur nature, ne peuvent faire l'objet d'une imputation directe et analytique.

La présente délibération a pour objet de fixer pour l'exercice en cours et ceux à venir les modalités de calcul des frais généraux et à en établir le mode de répartition entre les budgets.

1. L'assiette des frais d'administration générale

Les frais d'administration générale de l'exercice sont composés des charges de fonctionnement figurant au compte administratif N-1 suivantes : au titre des services analytiques « administration générale », « bâtiment du pôle administratif de Gevrey-Chambertin (part Communauté de communes) » et du siège social « Espace France Services », aux chapitres suivants :

- *« Les charges de fonctionnement »*

Les dépenses nécessaires au fonctionnement de l'administration générale, du bâtiment du pôle administratif de Gevrey-Chambertin (part communauté de communes) et du siège social Espace France Services à Nuits-Saint-Georges (déduction des revenus des loyers, des charges locatives, du remboursement des frais de téléphone ainsi que la subvention de l'Etat au titre du relais des Espaces France services).

- *« Les charges de personnel »*

Le personnel de la Direction générale (DGS, DGA et secrétariat), de la Direction des affaires financières, de la Direction des ressources humaines, de la Direction de la communication, du Service informatique, du Service marché public, le personnel mis à disposition pour la gestion de la comptabilité de l'EPIC Office du Tourisme, les agents d'entretien pour les deux pôles administratifs, les agents d'accueil du siège social et déduction faite des recettes relatives à la mise à disposition des agents pour le SCOT.

- *« Les indemnités des élus »*

L'indemnité du Président et des Vice-présidents.

2. Répartition entre le budget principal, les budgets annexes et les services communs

Le montant des frais d'administration générale est réparti entre le budget principal, les services communs et les budgets annexes de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_47-DE

- *Les frais communs au prorata des dépenses de fonctionnement CA N-1 déduction des charges exceptionnelles*

Il s'agit des frais de fonctionnement de l'administration générale, du bâtiment du pôle administratif de Gevrey-Chambertin, du siège social Espace France Services, les indemnités du Président, l'indemnité de la Vice-Présidente en charge des affaires financières, l'indemnité du Vice-président en charge des ressources humaines, du salaire du DGS, du coût du personnel du secrétariat de Direction, du coût du personnel de la Direction de la communication, du coût du personnel du service informatique, du coût du personnel du service marché public, du salaire des agents d'entretien et d'accueil de l'Espace France Services et du salaire des agents d'entretien du pôle administratif à Gevrey-Chambertin.

- *La masse salariale de la Direction financière au prorata du nombre de mandat et de titre CA N-1,*
- *La masse salariale de l'agent comptable mis à disposition de l'EPIC Office du Tourisme au prorata de son activité,*
- *La masse salariale de la Direction des ressources humaines au prorata du nombre d'agent (Effectif de l'année N-1),*
- *La masse salariale du DGA au prorata de leur activité selon les compétences en gestion,*
- *Les indemnités des Vice-présidents au prorata de leur délégation,*
- *La répartition entre les budgets des zones d'activités économiques se fait au prorata de la surface cessible*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix Pour :

- **FIXE** le montant des frais d'administration et la répartition entre le budget principal, les services communs et les budgets annexes pour l'année 2025 selon l'annexe jointe.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

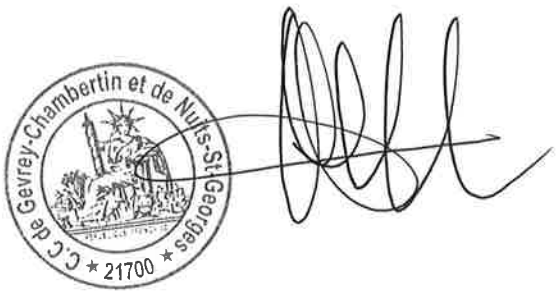

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_47-DE

REPARTITION DES FRAIS D'ADMINISTRATION GENERALE - ANNEE 2025

	Montant Frais ADG Année 2025	Frais Commun (frais pôle Gevrey / EFS Nuits / Direction / Communication / Informatique / Président / VP Finances / VP RH		Direction Financière		Gestion comptable EPIC OT + Taxe séjour		Direction Ressources humaines		DGA Ludovic BOURDIN		Indemnité VP Alain CARTRON / Indemnité VP Christophe LUCAND / Indemnité VP Valérie DUREUIL /Indemnité VP Pascal BORTOT / Indemnité VP Dominique DUPONT / Indemnité VP Georges STRUTYNSKI / Indemnité VP François MARQUET		Indemnité VP Pascal BORTOT		Indemnité VP Hubert POULLOT		Indemnité VP Didier TOUBIN		Indemnité VP Ghislaine POSTANSQUE		Indemnité VP Gilles CARRE		Indemnité VP Christian ROUSSEL	
	Montant	Montant	Répartition selon Dépenses Fonctionnement CA 2024 -dépenses imprévues (022) - charges exceptionnelles (67)	Montant	Selon le nombre de mandat	Montant	Selon le temps passé	Montant	Selon le nombre d'agent	Montant	Selon le temps passé	Montant	Selon le temps passé	Montant	Selon le temps passé	Montant	Selon le temps passé	Montant	Selon le temps passé	Montant	Selon le temps passé	Montant	Selon le temps passé	Montant	Selon le temps passé	Montant	Selon le temps passé
ASSIETTE A RETENIR	**1 372 274,49 €**	**575 042,12 €**	100,00%	**298 222,72 €**	9669	53 418,97 €		**225 338,09 €**	307	**85 662,51 €**	100%	60 585,12 €	100%	13 419,48 €	75%	13 413,48 €	100%	13 419,48 €	100%	10 166,52 €	100%	13 419,48 €	100%	10 166,52 €	100%
BUDGET PRINCIPAL	**874 778,02 €**	375 129,17 €	65,24%	167 231,73 €	5422	26 709,49 €	50%	191 941,08 €	261,5	29 981,88 €	35%	60 585,12 €	100%	10 064,61 €	75%					5 083,26 €	50%	8 051,69 €	60%	0,00 €	0%
ADS	**14 427,10 €**							1 835,00 €	2,5	8 566,25 €	10%											4 025,84 €	30%		
SECRETARIAT DE MAIRIE	**6 479,95 €**							5 138,00 €	7													1 341,95 €	10%		
ASSAINISSEMENT REGIE	**124 926,31 €**	63 268,26 €	11,00%	48 886,44 €	1585			6 606,00 €	9	2 141,56 €	2,50%					4 024,04 €	30%								
ASSAINISSEMENT DSP	**13 780,62 €**	4 299,04 €	0,75%	4 657,32 €	151					2 141,56 €	2,50%					2 682,70 €	20%								
EAU REGIE	**103 015,19 €**	47 624,54 €	8,28%	41 885,04 €	1358			7 340,00 €	10	2 141,56 €	2,50%					4 024,04 €	30%								
EAU DSP	**21 840,62 €**	8 226,06 €	1,43%	8 790,31 €	285					2 141,56 €	2,50%					2 682,70 €	20%								
DECHETS	**129 684,66 €**	76 495,04 €	13,30%	23 009,01 €	746			12 478,00 €	17	4 283,13 €	5%							13 419,48 €	100%						
EPIC OT	**31 792,75 €**	0,00 €				26 709,49 €	50%													5 083,26 €	50%				
4 ZAE	**48 194,39 €**			3 762,87 €	122					34 265,00 €	40%													10 166,52 €	100%
ZAE NSG surface cessible 1+2 = 186 000 m²	*25 699,11 €*																								
ZAE GILLY II surface cessible = 50 400 m²	*6 963,63 €*																								
ZAE GEVREY surface cessible = 57 332 m²	*7 921,40 €*																								
ZAE MOREY surface cessible prévision 55 080 m²	*7 610,25 €*																								
Total surface ZAE = 348 812 m²	*48 194,39 €*																								

	2021	2022	2023	2024	2025	Ecart
Principal - Service commun secrétariat mairie	2 500,00 €	5 276,81 €	6 703,81 €	6 785,02 €	6 479,95 €	-305,07 €
Principal - Service commun ADS	3 500,00 €	12 125,92 €	13 453,78 €	12 839,82 €	14 427,10 €	1 587,27 €
Scolaire	42 000,00 €	54 071,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Asst Régie	230 480,00 €	132 345,14 €	123 319,21 €	119 808,38 €	124 926,31 €	5 117,93 €
Asst DSP	15 843,00 €	10 748,38 €	12 475,16 €	10 380,15 €	13 780,62 €	3 400,48 €
Eau Régie	128 672,00 €	101 450,08 €	107 039,82 €	99 657,65 €	103 015,19 €	3 357,54 €
Eau DSP	38 669,00 €	20 748,67 €	22 838,97 €	19 174,80 €	21 840,62 €	2 665,83 €
Déchets NSG	152 275,00 €	122 134,57 €	126 749,49 €	122 130,59 €	129 684,66 €	7 554,07 €
EPIC OT	21 043,00 €	30 148,27 €	32 348,42 €	32 100,00 €	31 792,75 €	-307,25 €
ZAE NSG	20 000,00 €	27 724,51 €	68 261,64 €	86 166,12 €	25 699,11 €	-60 467,01 €
ZAE Gilly II	6 500,00 €	7 512,45 €	18 496,70 €	23 348,24 €	6 963,63 €	-16 384,61 €
ZAE Gevrey	7 000,00 €	8 545,71 €	21 040,73 €	26 559,55 €	7 921,40 €	-18 638,14 €
ZAE Morey	1 000,00 €	8 210,03 €	20 214,25 €	25 516,29 €	7 610,25 €	-17 906,04 €
TOTAL	**669 482,00 €**	**541 042,29 €**	**572 941,98 €**	**584 466,61 €**	**494 141,60 €**	**-90 325,01 €**

473 234,55 €

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_48-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
02 AVRIL 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 52 / Pouvoirs : 13 / Votants : 65

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Ghislaine POSTANSQUE, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jacques BARTHELEMY, Sylvie VACHET, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Philippe ROUARD, Séverine GUERRIER, Jacques MERRA, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Régis DORLAND, Christian ROUSSEL, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT.

POUVOIRS : Sylvie VACHET a donné pouvoir à Gilles STUNAULT.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Philippe ROUARD a donné pouvoir à Denis GAILLOT.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.
Rémi VITREY a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Claude LEFILS.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Ghislaine POSTANSQUE.
Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_48-DE

C/25/48 – OBJET : FIXATION DU MONTANT DEFINITIF DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE TAXE PROFESSIONNELLE – ANNEE 2025

Il est rappelé que la Communauté de communes verse à chaque commune membre une attribution de compensation, et ce en application des dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Cette attribution de compensation permet de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert ou restitution de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique.

Le montant de cette attribution est égal au montant de la fiscalité professionnelle perçue par les communes, minoré des charges transférées, c'est-à-dire du poids financier correspondant à chacune des compétences transférées par les communes à la communauté de communes.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées ou restituées afin de permettre le calcul des attributions de compensation selon une méthodologie fixée par la loi.

Il est précisé que pour notre Communauté de communes, la participation des communes aux différents services communs (secrétariat de mairie et autorisation du droit des sols) est également déduite des attributions de compensation de taxe professionnelle.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 10 décembre 2024 relative aux attributions de compensation provisoire pour l'année 2025,

Vu la régularisation de la participation 2024 et la participation 2025 aux services communs secrétariat de mairie et autorisation des droits du sol adoptées lors du vote du budget primitif,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix Pour :

- **APPROUVE** les montants définitifs des attributions de compensation de taxe professionnelle pour l'année 2025 selon le tableau détaillé en annexe.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges ★ 21700 ★

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_48-DE

MONTANT DEFINITF DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE TAXE PROFESSIONNELLE ANNEE 2025

Communes	Attribution de compensation	RAPPORT CLECT 2018 (restitution compétence scolaire)	RAPPORT CLECT 2019 (restitution équipements sportifs, bibliothèques, portage repas, eaux pluviales, club jeunes)	Participation Services Communs "droits des sols" Régul Année 2024	Participation Services Communs "droits des sols" Année 2025	Participation Service Commun "Secrétariat de Mairie" régul forfait 2024	Participation Service Commun "Secrétariat de Mairie" forfait 2025	ACTP DEFINITIVE ANNEE 2025	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE
Agencourt	-434 €	0 €	319 €	-502 €	-3 054 €			-3 671 €	-293 €	-293 €	-440 €	-440 €	-440 €	-440 €	-440 €	-440 €	-445 €
Arcenant	-7 237 €	0 €	333 €	-695 €	-3 096 €			-10 695 €	-975 €	-975 €	-1 249 €	-1 249 €	-1 249 €	-1 249 €	-1 249 €	-1 249 €	-1 251 €
Argilly	17 140 €	0 €	339 €	-32 €	-3 832 €	-1 128 €	-36 781 €	-24 294 €	-1 692 €	-1 692 €	-2 987 €	-2 987 €	-2 987 €	-2 987 €	-2 987 €	-2 987 €	-2 988 €
Barges	23 339 €	0 €	-8 329 €	94 €	-4 034 €			11 070 €	1 130 €	1 130 €	1 258 €	1 258 €	1 258 €	1 258 €	1 258 €	1 258 €	1 262 €
Bévy	-21 602 €	25 580 €	119 €	195 €	-1 216 €			3 076 €	298 €	298 €	354 €	354 €	354 €	354 €	354 €	354 €	356 €
Boncourt Le Bois	16 117 €	0 €	185 €	-153 €	-2 166 €	1 624 €	-15 166 €	442 €	-364 €	-364 €	364 €	364 €	88 €	88 €	88 €	88 €	90 €
Brochon	105 259 €	92 078 €	-5 527 €	-393 €	-5 271 €			186 146 €	18 696 €	18 696 €	21 250 €	21 250 €	21 250 €	21 250 €	21 250 €	21 250 €	21 254 €
Broindon	-1 786 €	0 €	-2 075 €	-93 €	-1 706 €			-5 660 €	-543 €	-543 €	-653 €	-653 €	-653 €	-653 €	-653 €	-653 €	-656 €
Chamboeuf	-52 982 €	51 585 €	-1 235 €	-180 €	-2 344 €			-5 156 €	-479 €	-479 €	-599 €	-599 €	-599 €	-599 €	-599 €	-599 €	-604 €
Chambolle Musigny	-17 356 €	53 480 €	-1 578 €					34 546 €	3 455 €	3 455 €	3 948 €	3 948 €	3 948 €	3 948 €	3 948 €	3 948 €	3 948 €
Chaux	4 826 €	0 €	19 217 €	485 €	-3 769 €	-205 €	-17 369 €	3 185 €	-264 €	-264 €	264 €	264 €	637 €	637 €	637 €	637 €	637 €
Chevannes	-18 327 €	25 583 €	242 €					7 498 €	750 €	750 €	856 €	856 €	856 €	856 €	856 €	856 €	862 €
Collonges les Bévy	-15 794 €	20 069 €	159 €	279 €	-817 €			3 896 €	368 €	368 €	451 €	451 €	451 €	451 €	451 €	451 €	454 €
Comblanchien	37 733 €	0 €	3 529 €	-260 €	-3 344 €	-6 478 €	-49 488 €	-18 308 €	-1 504 €	-1 504 €	-2 185 €	-2 185 €	-2 185 €	-2 185 €	-2 185 €	-2 185 €	-2 190 €
Corcelles les Cîteaux	150 091 €	0 €	-6 913 €	1 050 €	-7 512 €			136 716 €	13 626 €	13 626 €	15 637 €	15 637 €	15 637 €	15 637 €	15 637 €	15 637 €	15 642 €
Corgoloin	67 355 €	0 €	25 431 €	955 €	-8 795 €			84 946 €	8 469 €	8 469 €	9 715 €	9 715 €	9 715 €	9 715 €	9 715 €	9 715 €	9 718 €
Couchey	229 372 €	137 367 €	-877 €	314 €	-8 572 €			357 604 €	35 797 €	35 797 €	40 858 €	40 858 €	40 858 €	40 858 €	40 858 €	40 858 €	40 862 €
Curley	-22 549 €	22 259 €	158 €	-77 €	-1 077 €			-1 286 €	-112 €	-112 €	-151 €	-151 €	-151 €	-151 €	-151 €	-151 €	-156 €
Curtil Vergy	-15 961 €	27 318 €	124 €					11 481 €	1 148 €	1 148 €	1 312 €	1 312 €	1 312 €	1 312 €	1 312 €	1 312 €	1 313 €
Détain Bruant	-21 870 €	26 487 €	42 €	177 €	-1 604 €			3 232 €	318 €	318 €	370 €	370 €	370 €	370 €	370 €	370 €	376 €
Epernay sous Gevrey	-3 256 €	0 €	-1 628 €	-230 €	-1 304 €			-6 418 €	-608 €	-608 €	-743 €	-743 €	-743 €	-743 €	-743 €	-743 €	-744 €
Fixin	97 457 €	101 216 €	-1 897 €	862 €	-6 813 €			190 825 €	19 051 €	19 051 €	21 817 €	21 817 €	21 817 €	21 817 €	21 817 €	21 817 €	21 821 €
Flagey Echezeaux	-15 261 €	0 €	302 €	741 €	-4 309 €			-18 527 €	-1 893 €	-1 893 €	-2 105 €	-2 105 €	-2 105 €	-2 105 €	-2 105 €	-2 105 €	-2 111 €
Fussey	-5 204 €	0 €	80 €	-84 €	-993 €	-3 829 €	-6 130 €	-16 160 €	-1 619 €	-1 619 €	-1 846 €	-1 846 €	-1 846 €	-1 846 €	-1 846 €	-1 846 €	-1 846 €
Gerland	1 763 €	0 €	269 €	551 €	-3 781 €			-1 198 €	-145 €	-145 €	-129 €	-129 €	-129 €	-129 €	-129 €	-129 €	-134 €
Gevrey Chambertin	118 013 €	344 468 €	-21 448 €		-11 767 €			429 266 €	44 103 €	44 103 €	48 722 €	48 722 €	48 722 €	48 722 €	48 722 €	48 722 €	48 728 €
Gilly Les Cîteaux	52 543 €	0 €	442 €	294 €	-5 846 €	3 037 €	-41 506 €	8 964 €	19 €	19 €	1 275 €	1 275 €	1 275 €	1 275 €	1 275 €	1 275 €	1 276 €
L'Etang Vergy	-31 014 €	31 506 €	76 €					568 €	57 €	57 €	64 €	64 €	64 €	64 €	64 €	64 €	70 €
Magny Les Villers	5 160 €	0 €	162 €	-324 €	-2 004 €			2 994 €	348 €	348 €	328 €	328 €	328 €	328 €	328 €	328 €	330 €
Marey Les Fussey	4 029 €	0 €	39 €	-371 €	-388 €	3 384 €	-5 715 €	978 €	-579 €	-579 €	579 €	579 €	195 €	195 €	195 €	195 €	198 €
Messanges	-40 586 €	31 654 €	592 €					-8 340 €	-834 €	-834 €	-953 €	-953 €	-953 €	-953 €	-953 €	-953 €	-954 €
Meuilley	510 €	0 €	305 €	-559 €	-2 160 €			-1 904 €	-117 €	-117 €	-238 €	-238 €	-238 €	-238 €	-238 €	-238 €	-242 €
Morey Saint Denis	75 113 €	94 040 €	-3 571 €	321 €	-5 348 €			160 555 €	16 066 €	16 066 €	18 354 €	18 354 €	18 354 €	18 354 €	18 354 €	18 354 €	18 299 €
Noiron sous Gevrey	-5 103 €	0 €	-10 150 €	-1 099 €	-6 818 €			-23 170 €	-2 153 €	-2 153 €	-2 694 €	-2 694 €	-2 694 €	-2 694 €	-2 694 €	-2 694 €	-2 700 €
Nuits St Georges	1 365 277 €	0 €	16 813 €					1 382 090 €	138 209 €	138 209 €	157 953 €	157 953 €	157 953 €	157 953 €	157 953 €	157 953 €	157 954 €
Premeaux Prissey	3 933 €	0 €	259 €	156 €	-2 934 €	1 948 €	-42 017 €	-38 655 €	-4 544 €	-4 544 €	-4 223 €	-4 223 €	-4 223 €	-4 223 €	-4 223 €	-4 223 €	-4 229 €
Quincey	252 €	0 €	326 €	-373 €	-3 350 €	-581 €	-25 031 €	-28 757 €	-2 695 €	-2 695 €	-3 338 €	-3 338 €	-3 338 €	-3 338 €	-3 338 €	-3 338 €	-3 339 €
Reulle Vergy	-19 940 €	22 777 €	207 €	-223 €	-1 087 €			1 734 €	204 €	204 €	189 €	189 €	189 €	189 €	189 €	189 €	192 €
St Bernard	-3 358 €	0 €	284 €	338 €	-2 964 €	1 863 €	-15 804 €	-19 641 €	-2 457 €	-2 457 €	-2 103 €	-2 103 €	-2 103 €	-2 103 €	-2 103 €	-2 103 €	-2 109 €
Saint Philibert	2 380 €	0 €	-3 370 €	-322 €	-3 479 €			-4 791 €	-419 €	-419 €	-564 €	-564 €	-564 €	-564 €	-564 €	-564 €	-569 €
Saulon la Chapelle	158 693 €	0 €	-6 628 €	514 €	-8 118 €			144 461 €	14 459 €	14 459 €	16 506 €	16 506 €	16 506 €	16 506 €	16 506 €	16 506 €	16 507 €
Saulon la rue	1 149 €	0 €	-5 539 €	-296 €	-3 867 €			-8 553 €	-795 €	-795 €	-994 €	-994 €	-994 €	-994 €	-994 €	-994 €	-999 €
Savouges	-2 838 €	0 €	-4 718 €	385 €	-3 233 €			-10 404 €	-1 053 €	-1 053 €	-1 185 €	-1 185 €	-1 185 €	-1 185 €	-1 185 €	-1 185 €	-1 188 €
Segrois	-12 079 €	13 720 €	247 €	-94 €	-439 €			1 355 €	148 €	148 €	151 €	151 €	151 €	151 €	151 €	151 €	153 €
Semezanges	-18 548 €	16 573 €	-217 €	-389 €	-506 €			-3 087 €	-266 €	-266 €	-365 €	-365 €	-365 €	-365 €	-365 €	-365 €	-365 €
St Nicolas Les Cîteaux	15 516 €	0 €	279 €					15 795 €	1 579 €	1 579 €	1 805 €	1 805 €	1 805 €	1 805 €	1 805 €	1 805 €	1 807 €
Ternant	-5 106 €	19 538 €	-367 €					14 065 €	1 407 €	1 407 €	1 607 €	1 607 €	1 607 €	1 607 €	1 607 €	1 607 €	1 609 €
Urcy	-23 087 €	24 126 €	-1 554 €	-340 €	-812 €			-1 667 €	-126 €	-126 €	-202 €	-202 €	-202 €	-202 €	-202 €	-202 €	-203 €
Val Forêt	-48 522 €	50 023 €	-1 063 €	118 €	-2 152 €			-1 596 €	-154 €	-154 €	-184 €	-184 €	-184 €	-184 €	-184 €	-184 €	-184 €
Villars Fontaine	-1 168 €	0 €	80 €	336 €	-1 064 €			-1 816 €	-207 €	-207 €	-200 €	-200 €	-200 €	-200 €	-200 €	-200 €	-202 €
Villebichot	-18 519 €	0 €	249 €	-1 066 €	-2 555 €	-4 307 €	-18 390 €	-44 588 €	-4 940 €	-4 940 €	-4 958 €	-4 958 €	-4 958 €	-4 958 €	-4 958 €	-4 958 €	-4 960 €
Villers La Faye	-3 495 €	0 €	255 €	-251 €	-2 853 €	-4 410 €	-25 989 €	-36 743 €	-3 550 €	-3 550 €	-4 234 €	-4 234 €	-4 234 €	-4 234 €	-4 234 €	-4 234 €	-4 239 €
Villy Le Moutier	11 829 €	0 €	226 €			1 795 €	-17 400 €	-3 550 €	-835 €	-835 €	-268 €	-268 €	-268 €	-268 €	-268 €	-268 €	-272 €
Vosne Romanée	-4 503 €	0 €	224 €	239 €	-2 845 €	8 033 €	-25 383 €	-24 235 €	-4 508 €	-4 508 €	-2 174 €	-2 174 €	-2 174 €	-2 174 €	-2 174 €	-2 174 €	-2 175 €
Vougeot	-3 729 €	0 €	51 171 €					47 442 €	4 744 €	4 744 €	5 422 €	5 422 €	5 422 €	5 422 €	5 422 €	5 422 €	5 422 €
TOTAL	**2 103 635 €**	**1 231 447 €**	**34 400 €**	**0 €**	**-155 997 €**	**746 €**	**-342 169 €**	**2 872 060 €**		**283 722 €**	**329 445 €**	**329 445 €**	**329 158 €**	**329 158 €**	**329 158 €**	**329 158 €**	**329 086 €**
									3 244 930 €	**324 449 €**	**324 449 €**	**370 202 €**	**370 202 €**	**371 122 €**	**371 122 €**	**371 122 €**	**371 140 €**
									-372 870 €	**-40 723 €**	**-40 723 €**	**-40 757 €**	**-40 757 €**	**-41 964 €**	**-41 964 €**	**-41 964 €**	**-42 054 €**
									2 872 060 €	**283 726 €**	**283 726 €**	**329 445 €**	**329 445 €**	**329 158 €**	**329 158 €**	**329 158 €**	**329 086 €**

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_49-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
02 AVRIL 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 52 / Pouvoirs : 13 / Votants : 65

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Ghislaine POSTANSQUE, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jacques BARTHELEMY, Sylvie VACHET, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Philippe ROUARD, Séverine GUERRIER, Jacques MERRA, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Régis DORLAND, Christian ROUSSEL, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT.

POUVOIRS : Sylvie VACHET a donné pouvoir à Gilles STUNAULT.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Philippe ROUARD a donné pouvoir à Denis GAILLOT.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.
Rémi VITREY a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Claude LEFILS.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Ghislaine POSTANSQUE.
Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_49-DE

C/25/49 - OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DES ACCUEILS PERI ET EXTRASCOLAIRES

Madame la Vice-Présidente expose que :

Le passage à la facturation au quotient familial (QF) tel que mise en œuvre au 1er janvier 2024 a répondu aux principales attentes. Celle de la CAF de Côte-d'Or de rendre plus accessibles les activités de loisirs pour les publics dont les ressources sont les plus faibles. Et celle de la Communauté de communes de simplifier la tarification et la mise en œuvre de la facturation. Par ailleurs, cette nouvelle tarification permet une meilleure connaissance de la structure des familles en fonction des ressources.

Mais, dans un contexte budgétaire qui s'annonce très tendu pour 2025, les charges des accueils de loisirs vont encore augmenter malgré une gestion attentive :

- Hausse de la masse salariale d'environ 6% (Reconstruction d'équipes complètes, participation employeur obligatoire sur la prévoyance, SMIC indexé sur l'inflation, hausse des taux de cotisation CNRACL, formations qualifiantes, politique d'attractivité salariale…),
- Hausse attendue du prix d'achat des repas d'environ 2.5% au 1er septembre dans le cadre de la révision des prix du marché conclu avec SHCB,
- Hausse du coût des transports et des tarifs de prestataires,
- Hausse du coût de l'énergie poursuivie en 2024 et marché d'achat gaz en 2025.

Considérant qu'il est nécessaire de ne pas dégrader l'équilibre budgétaire de la Direction et de la Communauté de communes dans un contexte de baisse des dotations, et maintenir la qualité du service, il est envisagé d'actualiser régulièrement les tarifs des accueils péri et extrascolaires pour suivre l'évolution des coûts.

C'est pourquoi, il est proposé de modifier les tarifs au 1er septembre 2025 en procédant à l'actualisation du tarif des repas (comprenant les charges de mise en œuvre et les goûters), à hauteur de +2.5%, et celui des APS (temps d'accueil) en augmentant les taux d'effort de +2.5% également.

Rappel des principes généraux des nouveaux tarifs :

Pour déterminer le barème de la part variable des tarifs des accueils et activités péri et extrascolaires, il est fait application d'un taux d'effort sur le quotient familial de la CAF (QF Caf) pour chaque période d'accueil.

Afin de calculer le coût des prestations, il est nécessaire que la Communauté de communes obtienne les QF des familles. A cet effet, les usagers devront autoriser la fonction « API Particulier » via l'application sécurisée « France Connect ».

« API Particulier » est une fonction sécurisée développée par l'Etat permettant au logiciel de facturation d'obtenir automatiquement les QF des familles auprès des services télématiques de la CAF (ou de la MSA). A défaut d'accès à « France Connect », ou en cas de disfonctionnement, les usagers devront communiquer les informations nécessaires au service Enfance pour obtenir le QF de la famille (identité complète de l'allocataire, n° d'allocataire le cas échéant),

Les familles non-allocataires, non affiliées à la CAF ou la MSA ou n'autorisant pas la Communauté de communes à obtenir leur QF devront fournir leurs déclarations sur les revenus N-2 afin de déterminer un quotient familial en divisant les ressources déclarées par la famille et le nombre de parts (ex : avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024 ou justificatifs pour le calcul des tarifs au 1er janvier 2026).

A défaut de transmission de ce document ou des renseignements dans les délais (avant le 31 décembre de l'année N), le tarif plafond sera appliqué, sans aucun effet rétroactif en cas de réclamation.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_49-DE

Le QF CAF ou MSA retenu est le QF de l'année civile en court, mis à jour au mois de janvier de l'année N.

Pour la facturation des prestations, il est fait application d'un QF plancher de 650 € et d'un plafond de 3 000 €.

Pour les tarifs extrascolaires et des mercredis, il est en outre défini 2 tranches de QF avec des taux d'efforts différents, respectivement de QF 0 € à 1000 € (inférieur ou égal à 1000 €), et de QF 1001 € à 3000 € et plus (supérieur à 1 000 €).

Evolution de la part fixe :

Evolution	Depuis le 1er janvier 2024	A compter du 1er septembre 2025
Repas : coût du déjeuner et de sa mise en œuvre (coût humain, matériel et fluides).	3.95 €	**4.05 €**

La part fixe n'est pas facturée pour les enfants accueillis dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (P.A.I.) qui pour des raisons de santé ne peuvent pas consommer le repas fourni par la Communauté de communes.

Tarification périscolaire (matin, midi et soir en journée scolaire) :

Le temps méridien comprend 1h30 d'accueil.
Il est fait application de forfaits d'accueil uniques le matin, le midi et le soir.

Période forfaitaire d'accueil :	Accueil du matin	Accueil du midi	Accueil du soir Goûter compris
Taux d'effort par période	0.154%	0.205% + part fixe	0.185%
Tarifs pour le QF plancher (inférieur ou égal à 650 €)	1.00 €	1.33 € + 4.05 € = 5.38 €	1.20 €
Tarifs au QF plafond (supérieur ou égal à 3000 €)	4.61 €	6.15 € + 4.05 € = 10.20 €	5.54 €

Tarification des mercredis à la journée ou à la demi-journée :

	Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas	Journée avec repas
Taux d'effort par période d'accueil pour les QF inférieur ou égal à 1 000 €	0.374 %	0.477 % + part fixe	0.851% + part fixe
Taux d'effort par période d'accueil pour les QF supérieur à 1 000 €	0.513%	0.718 % + part fixe	1.231% + part fixe
Tarifs pour le QF plancher (inférieur ou égal à 650 €)	2.43 €	3.10 € + 4.05 € = 7.15 €	5.53 € + 4.05 € = 9.58 €
Tarifs pour le QF plafond (supérieur ou égal à 3 000 €)	15.39 €	21.54 € + 4.05 € = 25.59 €	36.93 € + 4.05 € = 40.98 €

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_49-DE

Tarification extrascolaire à la journée (part variable + part fixe)

	Journée avec repas
Taux d'effort par pour les QF inférieur ou égal à 1000 €	0.851% + part fixe
Taux d'effort pour les QF supérieur à 1000 €	1.231 % + part fixe
Tarifs pour le QF plancher (inférieur ou égal à 650 €)	5.53 € + 4.05 € = 9.58 €
Tarifs pour le QF plafond (supérieur ou égal à 3000 €)	36.93 € + 4.05 € = 40.98 €

Un accueil à la demi-journée sera possible pour les enfants dits à besoins particuliers ne pouvant pas être accueillis à la journée (problématiques particulières reconnues par la MDPH).

	Demi-journée sans repas	Demi- journée avec repas
Taux d'effort par période d'accueil pour les QF inférieur ou égal à 1000 €	0.374 %	0.477 % + part fixe
Taux d'effort par période d'accueil pour les QF supérieurs à 1000 €	0.513 %	0.718 % + part fixe
Tarifs pour le QF plancher (inférieur ou égal à 650 €)	2.43 €	3.10 € + 4.05 € = 7.15 €
Tarifs pour le QF plafond (supérieur ou égal à 3 000 €).	15.39 €	21.54 € + 4.05 € = 25.59 €

Aides financières de la CAF de Côte d'Or :

La Communauté de communes bénéficie d'une subvention de fonctionnement de la CAF de Côte-d'Or compensant l'application d'un tarif préférentiel pour les familles dont le QF est inférieur ou égal à 750 €.

Le montant de cette subvention a été fixée par les administrateurs de la CAF lors de la commission d'Action Sociale du 16 novembre 2021 à 0.55 € de l'heure facturée, à raison d'un maximum de :

9h par jour pour les mercredis,
8h par jour pour les vacances scolaires,
4h par jour pour les1/2 journées sans repas

Le tarif préférentiel appliqué directement sur la facturation des accueils périscolaire du mercredi et aux tarifs extrascolaires consiste en une réduction de 2.20 € par demi-journée sans repas ou de 4.40 € par journée extrascolaire avec repas et 4.95 € par journée avec repas les mercredis.

La CAF rembourse la Communauté de communes de ces aides sur présentation de justificatifs nominatifs de présence des bénéficiaires indiquant le montant des réductions pratiqué directement lors de la facturation des prestations.

Frais d'inscriptions :

Des frais d'inscriptions forfaitaires de 50 € par an et par famille seront facturés au moment de l'inscription pour une ou plusieurs prestations péri et extrascolaires et figureront sur la facture de septembre ou sur la première facture émise après réception du dossier d'inscription.

Si l'enfant est en garde alternée et que chaque parent réalise un dossier d'inscription, les frais d'inscription sont facturés par moitié à chaque parent.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_49-DE

Séjours, nuitées et veillées :

Les dispositions fixées par la délibération n° C/24/58 du 9 avril 2024 demeurent inchangée à savoir :

Type d'activité	Tarifs
Journée extrascolaire avec nuitée :	Tarif journée extrascolaire de la famille + forfait de 30% supplémentaires de la journée extrascolaire + repas
Journée extrascolaire avec veillée :	Journée extrascolaire + 1 APS midi et 1 repas supplémentaire

Les dispositions tarifaires et du règlement relatives aux extérieurs (majoration de 30%), ainsi qu'aux enfants avec PAI avec fourniture de paniers-repas (non-facturation des repas) s'appliquent également à ces séjours, nuitées et veillées, le cas échéant,

Pénalités de retard, de non-réservation, absences, et jours de carence :

Les retards constatés lors de la prise en charge de l'enfant à l'issue de la prestation péri ou extrascolaire pourront être facturés sur la base d'une pénalité de retard forfaitaire de 10 € par jour et par famille.

Un enfant pour lequel la réservation n'aura pas été effectuée peut néanmoins être accueilli, mais une pénalité forfaitaire de 10 € par jour et par famille sera appliquée, sauf cas de force majeur.

Toute absence non signalée dans les délais de prévenance indiqué dans le règlement de fonctionnement sera facturée (la prestation sera due dans son intégralité).

Un jour de carence sera appliqué même en cas d'absence justifiée (certificat médical, convenances familiales…).

Ceci étant exposé,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° C/23/144 du 12 décembre 2023 portant modification de la tarification péri et extrascolaire,

Vu la délibération n° C/24/58 du 09 avril 2024 relative aux tarifs de séjours, veillées et nuitées extrascolaires,

Vu la lettre circulaire de la CAF de Côte d'Or en date du 24 septembre 2021 demandant la mise en place par les collectivités bénéficiaires des aides de la CAF d'une facturation s'appuyant sur le quotient familial de la CAF (QF Caf) à compter du mois de septembre 2022

Considérant la nécessité de prendre en compte l'évolution continue des coûts du service depuis la dernière modification des tarifs des accueils péri et extrascolaires (salaires, énergie, repas achetés, transports…),

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 54 voix Pour, 6 voix Contre et 5 Abstentions :

- **ADOPTE** les tarifs des activités péri et extrascolaires et de la restauration scolaire à compter du 1er septembre 2025, comme présenté ci-dessus,

- **MAINTIENT** les tarifs des séjours, nuitées et veillées extrascolaires tels qu'adoptés par délibération du 9 avril 2024,

- **MAINTIENT** une majoration de 30% sur la part variable pour les usagers résidant hors du territoire communautaire, à l'exception des enfants scolarisés de manière dérogatoire en classe ULIS (unités localisées d'inclusion scolaire), en UEMA (unité d'enseignement en maternelle prévue dans le plan autisme) ou pour les enfants dont l'un des deux parents réside sur le territoire,

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_49-DE

- **DIT** que le QF CAF plancher et les montants des subventions de la CAF déduites des tarifs suivront les actualisations décidées par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales,

- **DIT** que le règlement de fonctionnement des accueils péri et extrascolaires sera mis à jour pour prendre en compte ces modifications.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

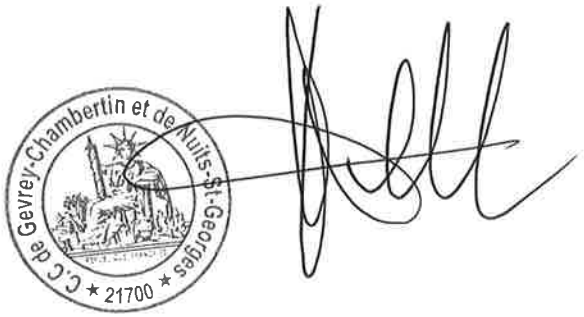

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_50-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
02 AVRIL 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 52 / Pouvoirs : 13 / Votants : 65

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Ghislaine POSTANSQUE, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jacques BARTHELEMY, Sylvie VACHET, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Philippe ROUARD, Séverine GUERRIER, Jacques MERRA, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Régis DORLAND, Christian ROUSSEL, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT.

POUVOIRS : Sylvie VACHET a donné pouvoir à Gilles STUNAULT.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Philippe ROUARD a donné pouvoir à Denis GAILLOT.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.
Rémi VITREY a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Claude LEFILS.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Ghislaine POSTANSQUE.
Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_50-DE

C/25/50 - OBJET : VOTE DES TARIFS 2025 – CINEMA LE NUITON

Chaque année, le Conseil communautaire doit se prononcer sur les tarifs du cinéma.

Le cinéma Le Nuiton propose de développer son espace convivialité avec la mise en place d'une machine à expresso dont les capsules seraient facturées 1 €.

D'autre part, la location de la salle de cinéma nécessite la présence d'un agent de la collectivité. Il est proposé d'augmenter le tarif des locations.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix Pour :

- **ADOPTE** les tarifs suivants :

CINEMA	TARIFS 2024	TARIF 2025
Plein tarif	7 €	7 €
Tarif réduit (demandeurs d'emplois, étudiants, personne de + de 65 ans, personne en situation de handicap, tarif sur justificatif)	6 €	6 €
Tarif ciném'accompagne (tarif unique)	6 €	6 €
Carte abonnement (10 places valables 1an)	55 € + 2 € support de carte	55 € + 2 € support de carte
Pour les – 16 ans	4.5 € toute séance	4.5 € toute séance
Cin'espiègle (un parent / un enfant)	10 €	10 €
Tarif pass Télérama	4 €	4 €
Tarif carte Avantage Jeunes	6 €	6 €
Tarif printemps du Cinéma et toutes opérations nationales exceptionnelles	5 €	5 €
Tarif scolaires	3 €	3 €
Tarif semaine jeunes – 18 ans	5 €	5 €
Manifestations spéciales (tarifs utilisés pour les animations A)	5 €	5 €
Manifestations spéciales (tarifs utilisés pour les animations B)	10 €	10 €
Manifestations spéciales (tarifs utilisés pour les animations C)	15 €	15 €
Manifestations spéciales (tarifs utilisés pour les animations D)	20 €	20 €
Affiches grandes	8 €	8 €
Affiches petites	4 €	4 €
Tarif location lunettes 3D (à ajouter en plus du tarif proposé)	1 €	1 €

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_50-DE

CONFISERIES	TARIFS 2024	TARIFS 2025
Pop-corn	1.50 €	1,50 €
Café	*	1 €
Eau	1 €	1 €
Eau pétillante	1 €	1 €
Soda	3 €	3 €
Sucette	0.50 €	0.50 €
Glace	3 €	3 €

LOCATION DE SALLES	TARIFS 2024	TARIFS 2025
Location salle sans projection demi-journée	300 €	500 €
Location salle sans projection 1 journée	500 €	800 €

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges ★ 21700 ★

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_51-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
02 AVRIL 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 52 / Pouvoirs : 13 / Votants : 65

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Ghislaine POSTANSQUE, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jacques BARTHELEMY, Sylvie VACHET, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Philippe ROUARD, Séverine GUERRIER, Jacques MERRA, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Régis DORLAND, Christian ROUSSEL, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT.

POUVOIRS : Sylvie VACHET a donné pouvoir à Gilles STUNAULT.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Philippe ROUARD a donné pouvoir à Denis GAILLOT.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.
Rémi VITREY a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Claude LEFILS.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Ghislaine POSTANSQUE.
Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_51-DE

C/25/51 - OBJET : TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

Vu la délibération C/24/76 du Conseil communautaire en date du 25 juin 2024 fixant les tarifs de l'Ecole de Musique Intercommunale.

Considérant la nécessité de maintenir des frais de dossiers pour le bon fonctionnement administratif du service concerné,
Considérant la possibilité de proposer des stages ponctuels au sein de l'école de musique, stages dont le coût d'inscription doit couvrir les frais de la rémunération chargée de l'enseignant,
Considérant les orientations budgétaires de la Communauté de communes pour l'année 2025-2026, une augmentation globale des tarifs de l'Ecole de Musique est préconisée par rapport aux tarifs de 2024-2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix Pour :

- **ADOPTE** les tarifs suivants à compter de la rentrée de septembre 2025 :

Frais de dossier d'inscription par foyer : 50 €

Option habitant Communauté de communes, Pas d'option famille

Tarifs 2025-2026 pour la saison complète	Sans pratique collective 2025/2026	Avec pratique collective 2025/2026
Jardin/Eveil musical	141 €	
Initiation	240 €	
CYCLE 1 (30 mn)	353 €	212 €
CYCLE 2 (45 mn)	432 €	302 €
HORS CURSUS (à partir de 16 ans)	380 €	266 €
PRATIQUES COLLECTIVES		85 €

Option habitant Communauté de communes, Option famille (- 10 %)

Tarifs 2025-2026 pour la saison complète	Sans pratique collective 2025/2026	Avec pratique collective 2025/2026
Jardin/Eveil musical	127 €	
Initiation	216 €	
CYCLE 1 (30 mn)	317 €	190 €
CYCLE 2 (45 mn)	388 €	272 €
HORS CURSUS (à partir de 16 ans)	342 €	239 €
PRATIQUES COLLECTIVES		77 €

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_51-DE

Option habitant hors Communauté de communes (+ 50 %), Pas d'option famille

Tarifs 2025-2026 pour la saison complète	Sans pratique collective 2025/2026	Avec pratique collective2025/2026
Jardin/Eveil musical	212 €	
Initiation	360 €	
CYCLE 1 (30 mn)	529 €	317 €
CYCLE 2 (45 mn)	647 €	453 €
HORS CURSUS (à partir de 16 ans)	570 €	399 €
PRATIQUES COLLECTIVES		128 €

Option habitant hors Communauté de communes (+ 50 %), Option famille (- 10 %)

Tarifs 2025-2026 pour la saison complète	Sans pratique collective 2025/2026	Avec pratique collective 2025/2026
Jardin/Eveil musical	191 €	
Initiation	324 €	
CYCLE 1 (30 mn)	476 €	286 €
CYCLE 2 (45 mn)	583 €	408 €
HORS CURSUS (à partir de 16 ans)	513 €	359 €
PRATIQUES COLLECTIVES		115 €

LOCATION	75,00 €	

Tarification stage minimum de 4 personnes

STAGE 1/2 JOURNEE (mini 4 personnes	35,00 €	
STAGE JOURNEE	55,00 €	
STAGE WE	100,00 €	

Option habitant hors Communauté de communes (+ 50 %)

STAGE 1/2 JOURNEE HORS EMI	52,50 €	
STAGE JOURNEE HORS EMI	82,50 €	
STAGE WE HORS EMI	150,00 €	

Modalités de paiement :

- Par chèque, espèces, CB, en trésorerie à réception de la facture
- Par prélèvement bancaire
- Facturation :
  - En totalité en novembre
  - En 3 fois en novembre, février et juin
  - En 8 fois en novembre, décembre, janvier, février, mars, avril, mai et juin

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_51-DE

L'inscription est ferme et définitive à partir du 01 octobre 2025.

Toute annulation après cette date entraîne la facturation de la totalité de l'inscription.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

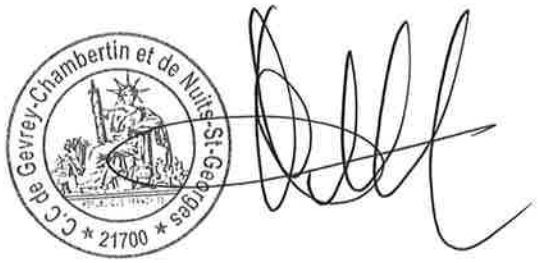

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_52-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
02 AVRIL 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 52 / Pouvoirs : 13 / Votants : 65

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Ghislaine POSTANSQUE, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jacques BARTHELEMY, Sylvie VACHET, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Philippe ROUARD, Séverine GUERRIER, Jacques MERRA, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Régis DORLAND, Christian ROUSSEL, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT.

POUVOIRS : Sylvie VACHET a donné pouvoir à Gilles STUNAULT.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Philippe ROUARD a donné pouvoir à Denis GAILLOT.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.
Rémi VITREY a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Claude LEFILS.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Ghislaine POSTANSQUE.
Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_52-DE

C/25/52 - OBJET : MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

Vu la délibération C/19/123 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2019 relative au règlement intérieur de l'École de Musique Intercommunale,

Considérant que ce règlement intérieur de l'École de Musique Intercommunale nécessite une mise-à-jour sur les points suivants :

- Les dates et les périodes pour les inscriptions,
- La précision des différentes pratiques collectives,
- Suppression des attentes de l'équipe pédagogique qui concerne le règlement intérieur du personnel de l'EMI.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix Pour :

- **AUTORISE** le Président à signer le nouveau règlement de l'École de Musique Intercommunale qui entrera en vigueur à partir de la rentrée scolaire 2025.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

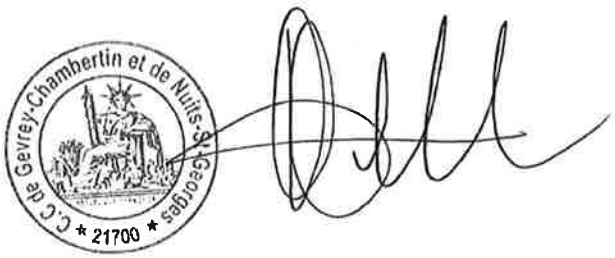

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_52-DE

Gevrey-Chambertin & Nuits-Saint-Georges
Communauté de Communes

Ecole de Musique Intercommunale

◆◆◆

Règlement intérieur 2025/2026

L'école de musique de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges est un établissement d'enseignement de pratique musicale.

L'école remplit une mission d'enseignements, de création et de diffusion sur le territoire. Elle est gérée par la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges et répond aux critères de fonctionnement et d'orientation du Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'Enseignement Initial de la Musique et du Schéma Départemental de l'Enseignement Musical de Côte d'Or.

Y sont dispensés les cours rattachés aux disciplines de formation et de culture musicale : éveil et initiation musicale, solfège, disciplines instrumentales ou vocales, pratiques collectives (ensembles, orchestres, chœurs d'enfants et d'adultes).

La pratique musicale est intimement liée au sens de l'écoute musicale et de l'écoute tout court, à la pratique collective, au contact avec la scène et le public. C'est pourquoi les disciplines enseignées revêtent un caractère pédagogique important. Elles permettent l'épanouissement musical, artistique et préparent à la réalité de la pratique de tout musicien amateur.

À la suite de sa création au 1er janvier 2017 la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges dispose d'une école de musique sur les 2 sites suivants :

- **à Nuits-Saint-Georges** – 29 B rue du docteur Louis LEGRAND (à côté de la salle omnisports)
- **à Gevrey-Chambertin** – 3 rue de l'EGLISE
- **Secrétariat de l'école** à Nuits-Saint-Georges 29 B rue du docteur Louis LEGRAND
  Tél : 03.73.84.00.53 ecoledemusiqueintercommunale@ccgevrey-nuits.com

Le présent règlement s'adresse à tous les professeurs, élèves ou parents d'élèves. Il définit leurs droits et obligations et précise le fonctionnement de l'établissement de l'enseignement artistique. Il est consultable par tous et est affiché dans les locaux des écoles.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_52-DE

A. PRATIQUES PROPOSEES AU SEIN DES ECOLES

Etudes théoriques

La mise en place des cycles est faite conformément au schéma National d'Orientation Pédagogique de l'Enseignement Initial de la Musique des écoles de musique et de danse édité par le ministère de la Culture.
Les élèves sont répartis dans les niveaux suivants sur des durées de cours hebdomadaires.
La Formation Musicale correspond à la phase d'apprentissage théorique de la musique, à savoir : le solfège, la lecture, ainsi que l'écriture de partitions.

Les élèves sont répartis dans les niveaux suivants :

Eveil musical 1ère et 2ème année **4/5 ans**	**Initiation** **6 ans**
Durée du cours : 45 minutes	Formation Musicale : 1H00 Chant choral ou Batucada: 0H45 Atelier Découverte : 0H30
Développer la curiosité, l'expression et le domaine de l'imaginaire de l'enfant Former la sensibilité, le plus tôt possible, aux esthétiques musicales	Faire connaissance avec l'établissement et l'ensemble de son offre S'approprier des approches globales et inventives sans obligation de résultat technique immédiat

Premier cycle	**Deuxième cycle**	**Troisième cycle non diplômant « Hors Cursus »** **(À partir de 16 ans)**
1C1, 1C2, 1C3, 1C4 Formation Musicale : 1H00 Pratique Instrumentale : 30 minutes Chant choral et/ou classe d'orchestre : 1H00	*2C1, 2C2, 2C3, 2C4* Formation Musicale : 1H30 Pratique instrumentale : 0H45 Pratiques collectives : 1H	Ce cycle propose un parcours libre et personnalisé en fonction du projet de l'élève, en dehors des cycles constitués et sans certification finale
Objectifs pédagogiques ***Construire la motivation et la méthode***	**Objectifs pédagogiques** ***Contribuer au développement artistique et musical***	**Objectifs pédagogiques** ***Développer un projet artistique personnel***

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_52-DE

Travaux d'écoute et mise en place de repères culturels Pratiques vocales et instrumentales collectives Pratiques individualisées de la discipline choisie Démarche forte vis-à-vis de la création et des répertoires contemporains adaptés et de toutes esthétiques.	Travaux d'écoute Acquisition de connaissances musicales et culturelles en relation avec les pratiques du cursus Pratiques vocales et instrumentales collectives. Pratiques individualisées	Accéder à u[illegible] autonome et d'acquérir des connaissances structurées pour s'intégrer dans le champ de la pratique musicale amateur.

Les classes instrumentales

Des cours individuels d'instruments sont proposés : flûte, hautbois, clarinette, saxophone, trompette, trombone, tuba, percussions, guitare classique, guitare électrique/basse, harpe, piano, violon, violoncelle, techniques vocales.

Le cursus instrumental s'organise en deux cycles qui marquent les grandes étapes de la formation tout en permettant la prise en compte du rythme d'évolution propre à chaque élève.

Les ateliers découvertes

En Initiation, les élèves ne pratiquant pas encore un instrument découvriront, en groupe, durant 16 séances d'une heure et demie, chaque classe instrumentale. Cette initiation permet aux élèves de connaître et de faire leur choix parmi tous les instruments enseignés à l'école (il leur sera demandé de faire 3 choix dans 3 familles d'instrument (cordes, vents, percussions) afin que certaines classes surchargées puissent être allégées). Ces ateliers sont obligatoires. Il est à souligner que ces ateliers ont lieu principalement le samedi.

La pratique collective

A partir de la 2ème année d'instrument de cycle 1, les élèves sont répartis dans des ensembles dont la fréquentation régulière est **obligatoire**. La Pratique Collective est l'appartenance à un orchestre hétéroclite plus ou moins grand qui permet la pratique de la musique en groupe (but premier de l'apprentissage de la musique), ces orchestres répertoriés donnent droit à tarif préférentiel.

- Atelier jazz / Musiques actuelles/ Ensemble vocal/ Ensemble de guitares : 1H
- Orchestre d'harmonie niveau 1 (Orchestre de l'école de musique)
- Harmonie Municipale (Gevrey ou Nuits) à partir du 2ème cycle
- Classe d'orchestre (1er cycle
- Ensemble à cordes/ Musique de chambre : 1H

Les professeurs désignent les élèves, pour chaque ensemble, en fonction de leurs possibilités musicales.

Concernant toutes les pratiques collectives, les élèves doivent assister **régulièrement** aux répétitions, mais aussi aux manifestations qui leur sont communiquées, pour lesquelles ils seront prévenus à l'avance.

B. INSCRIPTIONS

Les **réinscriptions** sont enregistrées par la direction à partir du 5 mai jusqu'au 5 juin 2025.
Les **nouvelles inscriptions** ont lieu à partir du 21 mai 2025 et sont sur liste d'attente jusqu'au 6 juin 2025.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_52-DE

(Les élèves déjà inscrits l'année précédente sont prioritaires).

Deux séances d'inscriptions pourront être proposées le **samedi 30 août 2025** et le **mercredi 3 septembre 2025**, selon les places disponibles, les dates et les horaires sont communiqués par voie de presse, sur le site de la communauté de communes et par affichage.
Toute réinscription sera étudiée par la direction en fonction de la disponibilité des places, de l'assiduité de l'élève l'année précédente et la **priorité sera donnée aux enfants**.

Le dépôt de dossier d'inscription fait office d'engagement pour l'année.
La date limite d'inscription est fixée au 13 septembre 2025

Toute **annulation** doit se faire avant le 1er octobre 2025 et doit **obligatoirement** être adressée par courrier postal ou électronique à :

Secrétariat de l'école de musique : **ecoledemusiqueintercommunale@ccgevrey-nuits.com**
Par courrier :

Monsieur le directeur de la direction Culturelle et Sportive
3 rue Jean Moulin – 21700 NUITS-SAINT-GEORGES

L'école de musique permet aux nouveaux élèves de tester leur envie de faire de la musique, pour cela, deux séances sont proposées entre le 9 et le 21 septembre, elles ne feront l'objet d'aucun frais pour les parents, toutefois le courrier de démission reste **obligatoire**.

➢ **Conditions**

A partir de 4 ans, les élèves peuvent s'inscrire en Eveil Musical.
A partir de 6 ans, les élèves font une année de formation musicale, chorale et ateliers découvertes à la fin de laquelle ils choisissent un instrument (3 choix parmi les cordes, vents, percussions sont malgré tout demandés en raison de la saturation de certaines classes).
Les élèves peuvent commencer tout instrument dès 7 ans, de préférence, après une année d'initiation.
L'apprentissage de l'instrument commence en même temps que celui de la Formation Musicale.

➢ **Frais de scolarité**

Les tarifs sont fixés chaque année par délibération du conseil communautaire.
Ils sont indexés sur le niveau du cours de Formation Musicale (1er ou 2ème Cycle).
Le paiement s'effectue auprès du Trésor Public, dès réception de la facture en totalité en novembre, ou en trois fois en novembre, février et juin, ou en huit fois (chaque mois, de novembre à juin).
Le montant de l'inscription est un **forfait**, qui ne correspond en aucun cas à un nombre exact de cours dispensés durant l'année, il n'y a pas de dégrèvement pour quelque raison que ce soit (sauf fermeture prolongée de l'école) de même si le ou les professeurs ajoutaient des répétitions ou des moments de pratiques collectives supplémentaires, aucune majoration ne serait demandée aux parents.
Toute inscription est soumise au paiement de frais d'inscription d'un montant de 50,00€, cette somme est acquise à la communauté de communes, elle ne sera pas remboursée et ce, même en cas de démission

➢ **Locations des instruments**

L'école possède un parc instrumental qui permet la location en fonction de la disponibilité des instruments pour une durée de 2 ans maximum. Le non-retour d'un instrument appartenant à l'école de musique implique son rachat auprès d'un fournisseur imposé par la direction de l'école à la valeur déclarée par l'assurance de l'élève. L'entretien des instruments prêtés est à la charge des parents. **Une révision de l'instrument**, avec présentation de facture, est demandée lors du retour de la location.
L'instrument loué devra être rapporté à l'école de musique en juin, lors du dernier jour de cours. Une vérification de l'état de l'instrument sera effectuée par le professeur. Les élèves qui ne seront pas encore réinscrits lors de ce dernier cours devront laisser leur instrument à l'école de musique.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_52-DE

C. EVALUATIONS ET EXAMENS

Concernant la formation musicale

- Les élèves sont évalués tout au long de l'année sous forme de contrôle continu ou d'examens trimestriels.
- Des évaluations ou examens de fin d'année viennent sanctionner le passage en cours supérieur (Ces examens sont organisés par la Confédération Musicale de France).

Les évaluations portent sur:

- Une épreuve écrite : théorie, dictée mélodique, dictée rythmique et dictée d'accords.
- Une épreuve orale : lecture chantée, lecture rythmique et lecture de clés.

Barème des contrôles de fin d'année :

- Mention assez bien (redoublement)
- Mention assez bien ascendante
- Mention bien
- Mention très bien

* Passage au niveau supérieur à partir d'AB ascendant

➢ Examens de fin de cycle

L'examen de fin de cycle permet de valider le cycle 1 et 2 et donc le passage dans le cycle suivant. Il contrôle l'acquisition des comportements, savoir-faire et connaissances attendus. Un jury composé du directeur et d'un spécialiste de la discipline décide du passage de l'élève au cycle suivant.
Le professeur peut décider de ne pas présenter l'élève à l'examen mais de l'évaluer à l'occasion d'une audition ou d'un projet.
Les examens sont publics.

➢ Les diplômes

Quel que soit le résultat obtenu, l'élève en fin de cycle reçoit un diplôme mentionnant son résultat en formation musicale et en instrument.

Concernant les classes instrumentales

L'évaluation se fait de manière continue par le professeur tout au long de l'année.
Un examen de fin cycle vient valider le passage au cycle suivant, il est organisé par la CMF (Confédération Musicale de France). Les épreuves se déroulent sur plusieurs sites du département, suivant la discipline.
Des répétitions sont programmées pour la préparation des candidats, elles se déroulent aussi sur plusieurs sites et nécessitent de se déplacer pour y assister.

D. OBLIGATIONS

➢ Absences

L'absence d'un élève doit être signalée, si possible à l'avance par téléphone ou par mail. En aucun cas, **le cours ne peut est rattrapé.** Selon le nombre d'absences aux cours (Solfège ET/OU Instrument, ou ateliers découvertes), la direction se réserve le droit de ne pas accepter la réinscription de l'élève l'année suivante.

Les absences de professeurs pour maladie ou stage de formation, ne donnent pas lieu à récupération.
Dans le cadre d'un arrêt de maladie du professeur, le cours n'est pas rattrapé ; si l'absence se prolonge au-delà de 4 séances consécutives, la direction étudiera les mesures nécessaires pour remplacer le professeur.

➢ Assiduité

Il est impératif que les élèves assistent aux cours avec assiduité. L'apprentissage de la musique doit rester un plaisir, mais il demande un minimum de travail régulier.
Un travail personnel est attendu des élèves. Il est demandé aux parents d'assurer le contrôle de la pratique individuelle de leurs enfants à la maison. C'est la condition indispensable d'une évolution fructueuse de ceux-ci au sein de l'école de musique.

➢ Assurances

Il est demandé aux parents de contracter une assurance pour les instruments qu'ils possèdent ou qu'ils ont en location.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_52-DE

➢ **Comportement**

La règle de vie au sein de l'école implique le respect mutuel des personnes et des biens collectifs.Le bon fonctionnement de l'école dépend essentiellement de la bonne tenue de chacun.
Les élèves doivent faire preuve d'un comportement correct, tant dans les classes, dans l'établissement, qu'aux abords de celui-ci et ce, dès le plus jeune âge.
La direction se réserve le droit d'exclure de l'école, après avertissement et concertation, un élève dont le comportement est inadapté. L'exclusion ne donnera pas lieu à l'annulation des frais dus.

➢ **Démissions**

L'engagement est pris pour l'année sauf **résiliation par lettre de démission avant le 1er octobre, au-delà de cette date, toute l'année sera due,** sauf exceptions suivantes : déménagement en cours d'année, maladie nécessitant un arrêt de l'instrument.

➢ **Médiation**

Quel que soit le problème rencontré, le professeur peut recevoir les parents, les élèves, afin de le résoudre.
Le cas échéant, un rendez-vous avec le directeur est fixé.
Tout dysfonctionnement doit être signalé et réglé au plus vite.

➢ **Ponctualité**

La ponctualité est de rigueur pour toutes les personnes qui fréquentent l'école.
Les enseignants sont tenus de respecter les horaires préétablis en début d'année et ne peuvent les modifier, le cas échéant qu'après accord du directeur.
Les élèves doivent aussi arriver à l'heure, avec leur matériel, pour le bon déroulement des cours.
Il est interdit de quitter un cours pendant son horaire de présence sauf autorisation du professeur sur présentation d'une demande écrite et signée des parents.

➢ **Renseignements**

L'élève ou son représentant légal donne son accord pour que les données à caractère personnel soient collectées dans le cadre des procédures d'inscription à l'école. Ces données peuvent également être utilisées par la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges sur ses activités après déclaration préalable des données personnelles à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés dans le respect du règlement N° 2016/679, du règlement général sur la protection des données.
La Communauté de Communes s'engage à ne pas divulguer ces renseignements, ni pour informations hors des activités de la Communauté de Communes, ni à toute fin commerciale, sauf avec l'autorisation préalable des intéressés, ces données disparaîtront à la fin de la scolarité de l'élève.

➢ **Sécurité, responsabilité, vol**

Par mesure de sécurité nous invitons les parents :

- à accompagner leurs jeunes enfants jusqu'à l'intérieur de l'établissement,
- à consulter les informations figurant sur le tableau d'affichage,
- à prendre toute disposition pour assurer le transport de leurs enfants à l'aller et au retour aux horaires prévus, l'établissement ne pouvant assurer la surveillance des élèves avant et après les cours,
- à respecter les règles de circulation et le voisinage aux abords de l'établissement.

L'école n'est en aucun cas responsable des dégradations ou des vols d'affaires personnelles des élèves ou des enseignants, et quel que soit le lieu ou les circonstances de leur utilisation.

➢ **Vacances**

Elles correspondent aux vacances de l'Education Nationale. Il peut cependant y avoir de cours de rattrapages.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_52-DE

E. LE CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Un conseil d'établissement est mis en place et se réunit deux à trois fois par année scolaire.

Il a un rôle consultatif sur l'organisation, la vie, l'actualité et les projets de l'EMI.

Il est composé d'élus de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, du Directeur de l'action culturelle et sportive, du Directeur, du Directeur-adjoint, d'Enseignants, d'Elèves et/ou de Parents d'élèves.

F. L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Toute transaction financière directe entre un enseignant et un élève est interdite au sein de l'école (vente, location, cours privé, etc....).

Le Président

Pascal Grappin

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_53-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
02 AVRIL 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 52 / Pouvoirs : 13 / Votants : 65

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Ghislaine POSTANSQUE, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jacques BARTHELEMY, Sylvie VACHET, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Philippe ROUARD, Séverine GUERRIER, Jacques MERRA, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Régis DORLAND, Christian ROUSSEL, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT.

POUVOIRS : Sylvie VACHET a donné pouvoir à Gilles STUNAULT.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Philippe ROUARD a donné pouvoir à Denis GAILLOT.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.
Rémi VITREY a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Claude LEFILS.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Ghislaine POSTANSQUE.
Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_53-DE

C/25/53 - OBJET : CREATION D'EMPLOI ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique
Vu le tableau des effectifs.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Président précise que ce tableau est une mise en place concrète de la liste des postes ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filière, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service. Il ne concerne que les emplois permanent : fonctionnaires stagiaires et titulaires et contractuels de droit publics.

Considérant qu'un agent titulaire au grade de rédacteur a satisfait la session 2024 du concours d'attaché territorial organisé par le Centre de Gestion 54,

Il est proposé au Conseil communautaire de créer à compter du 1er mai 2025 un emploi de chargé/e de Communication à temps complet sur le grade d'attaché territorial, catégorie A (la suppression du poste en catégorie B actuellement occupé interviendra après la période de stage et la saisine du CST).

Considérant que l'agent sur le poste RH-160, agent de restauration de Saulon-la-Rue et d'entretien du pôle médical, effectue de manière régulière des heures complémentaires,

Il est proposé au Conseil communautaire de transformer, à compter du 1er mai 2025, le temps hebdomadaire du poste de 31.75 heures à 32.78 heures.

Considérant la nécessité de réorganiser le service lecture publique et le réseau des médiathèques,

Il est proposé au Conseil communautaire de créer à compter du 1er août 2025 un emploi d'agent/e de bibliothèque à temps complet sur les grades d'adjoint territorial du patrimoine, adjoint territorial du patrimoine de 2ème classe et adjoint territorial du patrimoine de 1ère classe, catégorie C (la suppression du poste en catégorie B actuellement occupé interviendra après saisine du CST).

Considérant que lors de la refonte du tableau des emplois, certains emplois permanents n'ont pas été formalisés sur le document en annexe de la précédente délibération, notamment le poste de Conseiller/ère numérique, le poste d'agent/e d'accueil EFS, le poste d'agent/e technique et d'agent/e social au Multi-Accueil « la fée Clochette », deux postes d'agent/e administratif/ve au sein de la Direction Enfance, un poste d'agent d'animation au pôle de Brochon, Fixin, Couchey et le poste de responsable du service des sports et un poste d'agent/e de bibliothèque,

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider la correction du tableau des effectifs

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_53-DE

Monsieur le Président rappelle qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire sur les emplois ciblés, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relavant de la même catégorie hiérarchique dans les conditions fixées par le Code général de la Fonction Publique. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Le recrutement de l'agent contractuel pourra être prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix Pour :

- **CREE** un poste de chargé/e de communication à compter du 1er mai 2025, à temps complet, sur le grade d'attaché territorial,

- **TRANSFORME** à compter du 1er mai 2025, le poste RH-160 de 31.75 heures hebdomadaires à 32.78 heures hebdomadaires,

- **CREE** un poste d'agent/e de bibliothèque à compter du 1er aout 2025, à temps complet, sur les grades d'adjoint territorial du patrimoine, d'adjoint territorial du patrimoine de 2ème classe et d'adjoint territorial du patrimoine de 1ère classe,

- **ADOPTE** le tableau des effectifs annexé,

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges,

- **AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération selon les modalités précisées ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

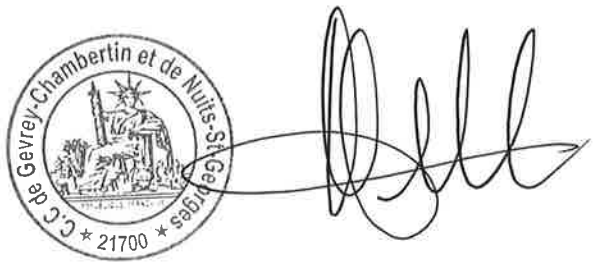

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_53-DE

Tableau des Effectifs

EMPLOI	POSTE	GRADE(S) PREVU(S) PAR LA DELIBERATION	NUMERO DU POSTE	TEMPS DE TRAVAIL DUREE HEBDOMDAIRE	ETP OCCUPE	POSTE VACANT DEPUIS LE
CATEGORIE A						
EMPLOIS FONCTIONNELS						
Directeur/trice général/e des services d'EPCI à fiscalité propre de 20 000 à 40 000 habitants	Directeur Général des Services / Directeur Pôle Cohésion Sociale, Parentalité, Culture et Sport et Pôle Ressources et Moyens, Mutualisation		RH-001			
Directeur/trice général/e adjoint des services d'EPCI à fiscalité propre de 20 000 à 40 000 habitants	Directeur Général Adjoint / Directeur Pôle Attractivité, Aménagement et Développment Durable		RH-002			
FILIÈRE ADMINISTRATIVE - ATTACHÉS TERRITORIAUX						
Directeur/trice général/e des services d'EPCI à fiscalité propre de 20 000 à 40 000 habitants	Directeur/trice Général/e des Services	Attaché hors classe	RH-003	35,00	1	
Directeur/trice général/e adjoint des services d'EPCI à fiscalité propre de 20 000 à 40 000 habitants	Directeur/trice Général/e Adjoint/e	Attaché principal	RH-004	35,00	1	
Directeur/trice de service	Directeur/trice de l'enfance, de la parentalité et de la cohésion sociale	Attaché principal	RH-005	35,00	1	
Directeur/trice de service	Directeur/trice des Affaires Financières	Attaché principal	RH-006	35,00	1	
Directeur/trice de pôle	Directeur/trice des Ressources Humaines	Attaché territorial	RH-007	35,00	1	
Directeur/trice de pôle	Directeur/trice de l'action culturelle et sportive	Attaché territorial	RH-008	35,00	1	
Chargé(e) de mission	Chargé/e de mission attractivité, développement économique et tourisme	Attaché territorial	RH-009	35,00	1	
Chargé(e) de mission	Chargé/e de mission Schéma de Cohérence Territorial	Attaché territorial	RH-010	35,00	1	
Référent/e commande publique	Référent/e commande publique	Attaché territorial	RH-011	35,00	1	
Chargé/e de Communication	Chargé/e de Communication	Attaché territorial	RH-284	35,00	1	
FILIÈRE TECHNIQUE - INGÉNIEURS TERRITORIAUX						
Directeur/trice de service	Directeur du Service Environnement	Ingénieur principal	RH-012	35,00	1	
Responsable de service	Responsable du service biodiversité et du développement durable	Ingénieur	RH-013	35,00	1	01/04/2025
FILIÈRE CULTURELLE - BIBLIOTHÉCAIRES						
Chargé/e de mission	Chargé/e de mission décveloppement des publics et évènementiel	Attaché de conservation du patrimoine	RH-014	35,00	1	
FILIÈRE ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - PROFESSEURS TERRITORIAUX ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE						
Professeur/e de musique	Professeur/e de harpe	Professeur enseignement artistique de classe normale	RH-015	2,50	0,16	
FILIÈRE SOCIALE - EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS						
Responsable de service	Responsable du service Petite Enfance	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	RH-016	35,00	1	
Responsable de crèche	Responsable Multi-Accueil La Fée Clochette	Educateur de jeunes enfants	RH-017	35,00	1	
Responsable de crèche	Responsable micro-crèche Les Lucioles	Educateur de jeunes enfants	RH-018	35,00	1	
Animateur/trice relais petite enfance	Animateur/trice relais petite enfance	Educateur de jeunes enfants	RH-019	35,00	1	

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_53-DE

EMPLOI	POSTE	GRADE(S) PREVU(S) PAR LA DELIBERATION	NUMERO DU POSTE	TEMPS DE TRAVAIL DUREE HEBDOMDAIRE	ETP OCCUPE	POSTE VACANT DEPUIS LE
CATEGORIE B						
FILIÈRE ADMINISTRATIVE - RÉDACTEURS TERRITORIAUX						
Adjoint/e au responsable de service	Adjoint/e à la Direction des Ressources Humaines	Rédacteur principal 2ème classe	RH-020	35,00	1	
Adjoint/e au responsable de service	Adjoint/e à la Direction Enfance	Rédacteur principal 2ème classe	RH-021	35,00	1	12/11/2023
Adjoint/e au responsable de service	Adjoint/e à la Direction des Affaires Financières	Rédacteur principal 2ème classe	RH-022	35,00	1	
Chargé/e de mission	Chargé/e de mission developpement culturel et partenariat	Rédacteur	RH-023	35,00	1	
Chargé/e de Communication	Chargé/e de Communication	Rédacteur	RH-024	35,00	1	
Secrétaire Général/e de Mairie	Secrétaire Général/e de Mairie	Rédacteur	RH-025	35,00	1	
Secrétaire Général/e de Mairie	Secrétaire Général/e de Mairie	Rédacteur	RH-026	35,00	1	
Secrétaire Général/e de Mairie	Secrétaire Général/e de Mairie	Rédacteur	RH-027	35,00	1	
Secrétaire Général/e de Mairie	Secrétaire Général/e de Mairie	Rédacteur	RH-028	35,00	1	
Secrétaire Général/e de Mairie	Secrétaire Général/e de Mairie	Rédacteur principal 2ème classe	RH-029	35,00	1	
Instructeur/trice du droit des sols	Instructeur/trice du droit des sols	Rédacteur	RH-030	35,00	1	
Agent/e administratif à la Direction Enfance	Agent/e administratif à la Direction Enfance	Rédacteur	RH-031	35,00	1	
Assistant/e Direction Générale des Services	Assistant/e Direction Générale des Services	Rédacteur principal 2ème classe	RH-032	35,00	1	
Responsable de service	Responsable du service commun Instruction du Droit des Sols	Rédacteur	RH-033	35,00	1	
Gestionnaire	Gestionnaire des Ressources Humaines	Rédacteur	RH-034	35,00	1	01/12/2024

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_53-DE

FILIÈRE TECHNIQUE - TECHNICIENS TERRITORIAUX						
Conservatrice de la réserve	Conservatrice de la réserve	Technicien principal 1ère classe	RH-035	35,00	1	
Géomaticienne	Géomaticienne	Technicien principal 1ère classe	RH-036	35,00	1	
Chargé suivi de travaux	Chargé suivi de travaux	Technicien principal 2ème classe	RH-037	35,00	1	
Chargé/e de mission	Chargé de mission natura 2000	Technicien principal 2ème classe	RH-038	35,00	1	
Responsable informatique	Responsable maintenance informatique et réseaux	Technicien principal 2ème classe	RH-039	35,00	1	
Chargé de mission	Chargé de mision fôret	Technicien principal 2ème classe	RH-040	35,00	1	
Chargé de mission	Chargé de mission scientifique	Technicien	RH-041	35,00	1	
Chargé de mission	Garde-animateur/rice de la Réserve Naturelle	Technicien	RH-042	35,00	1	
Chargé de mission Natura 2000	Responsable de service	Technicien	RH-043	35,00	1	
Gestionnaire administratif polyvalent	Assistante de gestion financière administrative	Technicien	RH-044	35,00	1	
Responsable de service	Chef/fe d'équipe Eau	Technicien	RH-045	35,00	1	01/04/2025

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_53-DE

FILIÈRE ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE						
Responsable école de musique	Responsable école de musique et professeur de tuba et classe d'orchestre	Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1ère clase	RH-046	20,00	1	
Professeur de musique	Professeur de violon	Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1ère classe	RH-047	3,00	0,15	
Professeur de musique	Professeur de trompette	Assitant territorial d'enseignement artistique principal de 1ère classe	RH-048	2,50	0,125	
Professeur de musique	Professeur de saxophone	Assitant territorial d'enseignement artistique principal de 1ère classe	RH-049	10,00	0,5	
Professeur de musique	Professeur de clarinette et ateliers musiques actuelles	Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2ème classe	RH-050	12,50	0,625	
Professeur de musique	Professeur de flûte, éveil et chorale	Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2ème classe	RH-051	9,00	0,45	
Professeur de musique	Professeur de guitare électrique et atelie rock	Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2ème classe	RH-052	9,50	0,475	
Professeur de musique	Professeur de harpe	Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1ère classe	RH-053	3,00	0,15	
Professeur de musique	Professeur de basse et atelier jazz	Assistant territorial d'enseignement artistique	RH-054	6,00	0,3	
Professeur de musique	Professeur de chant	Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2ème classe	RH-055	4,50	0,225	
Professeur de musique	Professeur de trompette	Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2ème classe	RH-056	4,00	0,2	
Professeur de musique	Professeur de violoncelle,	Assitant territorial d'enseignement artistique	RH-057	2,00	0,15	15/03/2025
Professeur de musique	Formation musicale et éveil musicale	Assitant territorial d'enseignement artistique	RH-058	1,50	0,13	15/03/2025
Professeur de musique	Professeur de violon	Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2ème classe	RH-059	8,50	0,42	
Professeur de musique	Professeur de solfège	Assitant territorial d'enseignement artistique	RH-060	20,00	1	
Professeur de musique	Professeur de percussions	Assistant territorial d'enseignement artistique	RH-061	14,50	0,725	
Professeur de musique	Professeur de hautbois, chef d'orchestre et foramtion musicale	Assistant territorial d'enseignement artistique	RH-062	7,50	0,375	
Professeur de musique	Professeur formation orchestre	Assistant territorial d'enseignement artistique	RH-063	10,50	0,525	
Professeur de musique	Professeur de guitare, ateliers jass et ensemble de guitare	Assitant territorial d'enseignement artistique	RH-064	20,00	1	
Professeur de musique	Professeur de piano	Assitant territorial d'enseignement artistique	RH-065	20,00	1	

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_53-DE

FILIÈRE ENSEIGNEMENT PATRIMOINE & BIBLIOTHÈQUES - ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE						
Agent de bibliothèque	Agent de bibliothèque	Assistant de conservation principal de 2ème classe	RH-066	35,00	1	
FILIÈRE SPORTIVE - ÉDUCATEURS DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES						
Esponsable d'équipement sportif	Chef de bassin	Educateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe	RH-067	35,00	1	
Animateur sportif	Maître nageur	Educateur des activités physiques et sportives	RH-068	25,00	0,71	
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE - AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX						
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture de classe normale	RH-069	35,00	1	
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture de classe normale	RH-070	35,00	1	
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture de classe normale	RH-071	35,00	1	
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture de classe normale	RH-072	35,00	1	
FILIÈRE ANIMATION - ANIMATEURS TERRITORIAUX						
Responsable de service	Responsable de service enfance-jeunesse	Animateur territorial principal de 1ère classe	RH-073	35,00	1	
Responsable de service	Responsable de service enfance-jeunesse	Animateur territorial principal de 2ème classe	RH-074	35,00	1	
Responsable de service	Référent/e CLAS	Animateur territorial principal de 2ème classe	RH-075	35,00	1	
Référent/e famille	Référent/e famille	Animateur territorial principal de 2ème classe	RH-076	35,00	1	
Responsable animation secteur	Responsable de site Nuits Saint Georges (maternelle)	Animateur	RH-077	35,00	1	
Responsable animation secteur	Responsable de site Nuits Saint Georges (élémentaire)	Animateur	RH-078	35,00	1	

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_53-DE

EMPLOI	POSTE	GRADE(S) PREVU(S) PAR LA DELIBERATION	NUMERO DU POSTE	TEMPS DE TRAVAIL DUREE HEBDOMDAIRE	ETP OCCUPE	POSTE VACANT DEPUIS LE
CATEGORIE C						
FILIÈRE ADMINISTRATIVE - ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX						
Secrétaire Général/e de Mairie	Secrétaire de Mairie	Adjoint administratif principal de 1ère classe	RH-079	35,00	1,00	22/02/2025
Secrétaire Général/e de Mairie	Secrétaire de Mairie	Adjoint administratif principal de 1ère classe	RH-080	35,00	1,00	01/04/2025
Secrétaire Général/e de Mairie	Secrétaire de Mairie	Adjoint administratif principal de 1ère classe	RH-081	35,00	1,00	
Secrétaire Général/e de Mairie	Secrétaire de Mairie	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	RH-082	35,00	1,00	01/04/2025
Secrétaire Général/e de Mairie	Secrétaire de Mairie	Adjoint administratif territorial	RH-083	35,00	1,00	
Gestionnaire ressources humaines	Assistante de prévention	Adjoint administratif principal de 1ère classe	RH-084	35,00	1,00	
Gestionnaire ressources humaines	Gestionnaire carrières et paies	Adjoint administratif pp de 2ème classe	RH-085	35,00	1,00	
Gestionnaire ressources humaines	Gestionnaire carrières et paies	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	RH-086	35,00	1,00	
Gestionnaire comptabilité finance	Gestionnaire comptable et financier	Adjoint administratif pp de 2ème classe	RH-087	35,00	1,00	
Gestionnaire comptabilité finance	Gestionnaire comptable et financier	Adjoint administratif	RH-088	35,00	1,00	
Gestionnaire comptabilité finance	Gestionnaire comptable et financier	Adjoint administratif	RH-089	35,00	1,00	
Gestionnaire comptabilité finance	Gestionnaire comptable et financier	Adjoint administratif principal de 2ème classe	RH-090	35,00	1,00	
Gestionnaire administratif	Gestionnaire administratif	Adjoint administratif	RH-091	35,00	1,00	01/12/2024
Chargé de mission	Chargé de mission coordination déchet	Adjoint administratif principal de 1ère classe	RH-092	35,00	1,00	
Agent administratif polyvalent	Agent administratif - déchet	Adjoint administratif principal de 1ère classe	RH-093	35,00	1,00	
Agent administratif polyvalent	Agent administratif - déchet	Adjoint administratif principal de 2ème classe	RH-094	35,00	1,00	
Agent administratif polyvalent	Assistante de gestion financière administrative	Adjoint administratif principal de 2ème classe	RH-095	35,00	1,00	
Agent administratif polyvalent	Agent administratif EFS/ Gestionnaire taxe de séjour	Adjoint administratif principal de 1ère classe	RH-096	35,00	1,00	
Agent administratif polyvalent	Assistante de direction	Adjoint administratif	RH-097	35,00	1,00	
Agent administratif	Agent administratif - assainissement	Adjoint administratif principal de 2ème classe	RH-098	20,00	0,57	
Chargé de mission	Chargé de mission développement culturel et partenariats	Adjoint administratif	RH-099	35,00	1,00	
Agent administratif polyvalent	Agent d'accueil - secrétaire	Adjoint administratif	RH-100	35,00	1,00	
Agent administratif	Agent administratif - instruction du droit des Sol et Petite Enfance	Adjoint administratif	RH-101	35,00	1,00	
Agent administratif	Agent administratif Enfance	Adjoint administratif	RH-286	35,00	1,00	
Agent administratif	Agent administratif Enfance	Adjoint administratif	RH-287	35,00	1,00	

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_53-DE

FILIÈRE CULTURELLE - AGENTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE						
Agent de bibliothèque	Responsable médiathèques	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	RH-102	35,00	1,00	
Agent de bibliothèque	Agent de bibliothèque	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	RH-103	35,00	1,00	
Agent de bibliothèque	Agent de bibliothèque	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	RH-104	35,00	1,00	
Agent de bibliothèque	Agent de bibliothèque	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	RH-105	32,00	0,91	
Agent de bibliothèque	Agent de bibliothèque	Adjoint territorial du patrimoine	RH-106	35,00	1,00	
Agent de bibliothèque	Agent de bibliothèque	Adjoint territorial du patrimoine	RH-291	35,00	1,00	
Agent de bibliothèque	Agent de bibliothèque	Adjoint territorial du patrimoine Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	RH-283	35,00	1,00	01/08/2025
FILIÈRE TECHNIQUE - AGENTS DE MATRISE TERRITORIAUX, ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX						
Responsable de service	Responsable CTI Patrimoine	Agent de maîtrise principal	RH-107	35,00	1	
Référent	Référent bâtiments et cadre de vie	Agent de maîtrise	RH-108	35,00	1	
Référent	Référent bâtiments et cadre de vie	Adjoint technique territorial	RH-109	35,00	1	
Agent technique polyvalent	Agent technique CTI Patrimoine	Agent de maîtrise principal	RH-110	35,00	1	
Agent technique polyvalent	Agent technique CTI Patrimoine	Adjoint technique principal 1ère classe	RH-111	35,00	1	
Agent technique polyvalent	Agent technique CTI Patrimoine	Adjoint technique territorial	RH-112	35,00	1	
Agent technique polyvalent	Agent technique CTI Patrimoine	Adjoint technique territorial	RH-113	35,00	1	
Agent technique polyvalent	Agent technique CTI Patrimoine	Adjoint technique territorial	RH-114	35,00	1	07/06/2025
Agent technique polyvalent	Agent technique CTI Patrimoine	Adjoint technique territorial	RH-115	35,00	1	
Agent technique polyvalent	Agent technique CTI Patrimoine	Adjoint technique principal 2ème classe	RH-116	35,00	1	
Agent technique polyvalent	Electricien CTI Eau	Agent de maîtrise principal	RH-117	35,00	1	
Agent technique polyvalent	Agent technique CTI Eau	Agent de maîtrise	RH-118	35,00	1	
Responsable de service	Chef/fe d'équipe assainissement	Agent de maîtrise	RH-119	35,00	1	
Agent technique polyvalent	Contrôleur de travaux - CTI Assainissement	Agent de maîtrise	RH-120	35,00	1	
Agent technique polyvalent	Agent technique Assainissement - Gestion compostage	Agent de maîtrise principal	RH-121	35,00	1	
Agent technique polyvalent	Agent technique Assainissement	Adjoint technique principal 2ème classe	RH-122	35,00	1	
Agent technique polyvalent	Gestionnaire SPANC Assainissement	Adjoint technique territorial	RH-123	35,00	1	
Agent technique polyvalent	Agent technique Assainissement	Adjoint technique principal de 1ère classe	RH-124	35,00	1	
Agent technique polyvalent	Chef/fe d'équipe et référent/e maintenance	Agent de maîtrise	RH-125	35,00	1	
Agent technique polyvalent	Agent technique Déchet	Agent de maîtrise	RH-126	35,00	1	
Agent technique polyvalent	Agent technique Déchet	Adjoint technique principal 2ème classe	RH-127	35,00	1	

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_53-DE

Agent technique polyvalent	Agent d'entretien CTI et CULTURE	Adjoint technique principal 2ème classe	RH-128	35,00	1	
Agent technique polyvalent	Agent d'entretien CTI	Adjoint technique territorial	RH-129	35,00	1	
Chargée d'accueil	Chargé d'accueil EFS	Agent de maîtrise principal	RH-130	35,00	1	
Agent technique polyvalent	Référent/e technique Service Enfance-Jeunesse	Adjoint technique territorial	RH-131	35,00	1	
Agent technique polyvalent	Agent d'entretien EFS	Adjoint technique principal 2ème classe	RH-132	35,00	1	
Agent technique polyvalent	Agent d'entretien PA et ARC-EN-CIEL	Adjoint technique territorial	RH-133	35,00	1	
Agent polyvalent équipement sportif	Gardien/ne de gymnase (Salle Omnisports et Henri Pouilly NSG)	Agent de maîtrise	RH-134	35,00	1	
Agent polyvalent équipement sportif	Gardien/ne de gymnase (salle multi-activités SLC)	Adjoint technique territorial	RH-135	35,00	1	
Agent polyvalent équipement sportif	Gardien/ne de gymnase (Salle Jérôme Golmard Brochon)	Agent de maîtrise	RH-136	35,00	1	
Agent d'accueil	Agent d'accueil et d'entretient piscine	Adjoint technique territorial	RH-137	23,50	0,67	
Agent de médiathèque	Agent de médiathèque Gevrey-Chambertin	Adjoint technique territorial	RH-138	35,00	1	
Agent technique polyvalent	Agent d'entretien CULTURE	Adjoint technique principal de 1ère classe	RH-139	35,00	1	
Agent technique polyvalent	Agent d'entretien CINEMA	Adjoint technique territorial	RH-140	5,00	0,14	
Agent technique polyvalent	Médiateur projectionniste EMI	Adjoint technique territorial	RH-141	35,00	1	
Agent de restauration Pôle Nuits-Saint-Georges (maternelle)	Agent de restauration Nuits Saint Georges	Adjoint technique principal de 1ère classe	RH-142	35,00	1	
Agent de restauration Pôle Nuits-Saint-Georges (maternelle)	Agent de restauration Nuits Saint Georges	Adjoint technique territorial	RH-143	32,05	0,96	
Agent de restauration Pôle Nuits-Saint-Georges (élémentaire)	Agent de restauration Nuits Saint Georges	Adjoint technique territorial	RH-144	32,47	0,93	
Agent de restauration Pôle Nuits-Saint-Georges (élémentaire)	Agent de restauration Nuits Saint Georges	Agent de maîtrise	RH-145	35,00	1,00	
Agent de restauration Pôle Nuits-Saint-Georges (élémentaire)	Agent de restauration Nuits Saint Georges	Adjoint technique territorial	RH-146	29,35	0,84	
Agent de restauration Pôle de la Forêt	Agent de restauration Argilly	Adjoint technique territorial	RH-147	22,01	0,63	
Agent de restauration Pôle de la Forêt	Agent de restauration Argilly	Adjoint technique territorial	RH-148	30,00	0,86	
Agent de restauration Pôle de Corgoloin	Agent de restauration Corgoloin	Adjoint technique territorial	RH-149	30,00	0,86	
Agent de restauration Pôle de Corgoloin	Agent de restauration Corgoloin	Adjoint technique territorial	RH-150	17,50	0,5	
Agent de restauration Pôle des Hautes-Côtes	Agent de restauration Hautes-Côtes	Adjoint technique territorial	RH-151	29,75	0,85	
Agent de restauration Pôle des Hautes-Côtes	Agent de restauration Hautes-Côtes	Adjoint technique territorial	RH-152	33,25	0,95	
Agent de restauration Pôle de Chamboeuf	Agent de restauration Chamboeuf	Adjoint technique principal 2ème classe	RH-153	21,93	0,63	
Agent de restauration Pôle de la Vouge	Agent de restauration la Vouge	Adjoint technique territorial	RH-154	24,27	0,69	
Agent de restauration Pôle de la Vouge	Agent de restauration la Vouge	Adjoint technique territorial	RH-155	35,00	1	
Agent de restauration Pôle de la Vouge	Agent de restauration la Vouge	Adjoint technique territorial	RH-156	21,00	0,6	
Agent de restauration Pôle de l'Etang Vergy	Agent de restauration l'Etang Vergy	Adjoint technique territorial	RH-157	30,00	0,86	
Agent de restauration Pôle de l'Etang Vergy	Agent de restauration l'Etang Vergy	Adjoint technique territorial	RH-158	18,40	0,53	

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_53-DE

Agent de restauration Pôle de l'Etang Vergy	Agent de restauration l'Etang Vergy	Adjoint technique territorial	RH-159	14,19	0,41	
Agent de restauration Pôle de Saulon la Rue	Agent de restauration Saulon la Rue Agent d'entretien du pôle médical	Adjoint technique territorial	RH-160	32,78	0,94	
Agent de restauration Pôle de Saulon la Chapelle	Agent de restauration Saulon la Chapelle	Adjoint technique territorial	RH-161	24,39	0,70	
Agent de restauration Pôle de Saulon la Chapelle	Agent de restauration Saulon la Chapelle	Adjoint technique territorial	RH-162	25,17	0,72	
Agent de restauration Pôle de Gevrey Chambertin	Agent de restauration Gevrey Chambertin	Adjoint technique territorial	RH-163	35,00	1,00	
Agent de restauration Pôle de Gevrey Chambertin	Agent de restauration Gevrey Chambertin Agent d'entretien EMI Gevrey, Bib Couchey, PA	Adjoint technique principal 2ème classe	RH-164	31,25	0,89	
Agent de restauration Pôle de Gevrey Chambertin	Agent de restauration Gevrey Chambertin	Adjoint technique territorial	RH-165	18,00	0,51	
Agent de restauration Pole de Gevrey Chambertin	Agent d'entretien et de restauration Gevrey-Chambertin	Adjoint technique territorial	RH-166	35,00	1,00	
Agent de restauration Pôle de Brochon Fixin Couchey	Agent de restauration Brochon Fixin Couchey	Adjoint technique territorial	RH-167	30,50	0,87	
Agent de restauration Pôle de Brochon Fixin Couchey	Agent de restauration Brochon Fixin Couchey	Adjoint technique territorial	RH-168	35,00	1,00	
Agent de restauration Pôle de Brochon Fixin Couchey	Agent de restauration Brochon Fixin Couchey	Adjoint technique territorial	RH-169	23,62	0,67	
Agent de restauration Pôle de Noiron Sous Gevrey	Agent de restauration Noiron sous Gevrey	Adjoint technique territorial	RH-170	28,00	0,80	
Agent de restauration Pôle de Noiron Sous Gevrey	Agent de restauration Noiron sous Gevrey	Adjoint technique territorial	RH-171	22,31	0,64	
Agent de restauration Pôle de Noiron Sous Gevrey	Agent de restauration Noiron sous Gevrey	Adjoint technique territorial	RH-172	25,64	0,73	
Agent de restauration Pôle de Corcelles les Citeaux	Agent de restauration Corcelles les Cirteaux	Adjoint technique territorial	RH-173	20,00	0,57	
Agent de restauration	Agent de restauration	Adjoint technique territorial	RH-174	17,50	0,50	01/04/2025
Agent de restauration	Agent de restauration	Adjoint technique territorial	RH-175	35,00	1,00	01/04/2025
Agent de restauration	Agent social - La Fée Clochette	adjoint d'animation territorial	RH-282	31,25	0,89	
FILIÈRE SPORTIVE - OPÉRATEURS DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES						
Animateur sportif	Maître nageur	Opérateur des A.P.S.	RH-176	35,00	1,00	
FILIÈRE ANIMATION- AGENTS TERRITORIAUX D'ANIMATION						
Conseillère numérique	Conseillère numérique	Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe	RH-288	35,00	1,00	
Responsable de service	Responsable service Sports	Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe	RH-289	35,00	1,00	
Agent d'accueil	Agent d'accueil EFS	Adjoint d'animation territorial	RH-281	35,00	1,00	
Agent d'animation CLAS	Agent d'animation CLAS	Adjoint d'animation territorial	RH-177	9,11	0,26	
Agent d'animation CLAS	Agent d'animation CLAS	Adjoint d'animation territorial	RH-178	6,00	0,25	01/04/2025
Agent d'animation Pôle Nuits-Saint-Georges (maternelle)	Agent d'animation Nuits-Saint-Georges	Adjoint d'animation territorial	RH-179	8,25	0,24	
Agent d'animation Pôle Nuits-Saint-Georges (maternelle)	Agent d'animation Nuits-Saint-Georges	Adjoint d'animation territorial	RH-180	30,00	0,86	
Agent d'animation Pôle Nuits-Saint-Georges (maternelle)	Agent d'animation Nuits-Saint-Georges	Adjoint d'animation territorial	RH-181	3,00	0,09	
Agent d'animation Pôle Nuits-Saint-Georges (maternelle)	Agent d'animation Nuits-Saint-Georges	Adjoint d'animation territorial	RH-182	3,00	0,09	
Agent d'animation Pôle Nuits-Saint-Georges (maternelle)	Agent d'animation Nuits-Saint-Georges	Adjoint d'animation territorial	RH-183	8,25	0,24	

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_53-DE

Agent d'animation Pôle Nuits-Saint-Georges (maternelle)	Agent d'animation Nuits-Saint-Georges	Adjoint d'animation territorial	RH-184	28,00	0,80	
Agent d'animation Pôle Nuits-Saint-Georges (maternelle)	Agent d'animation Nuits-Saint-Georges	Adjoint d'animation territorial	RH-185	16,35	0,47	
Agent d'animation Pôle Nuits-Saint-Georges (élémentaire)	Adjoint ACM	Adjoint d'animation territorial	RH-186	35,00	1,00	
Agent d'animation Pôle Nuits-Saint-Georges (élémentaire)	Agent d'animation Nuits-Saint-Georges	Adjoint d'animation territorial	RH-187	6,50	0,19	
Agent d'animation Pôle Nuits-Saint-Georges (élémentaire)	Agent d'animation Nuits-Saint-Georges	Adjoint d'animation territorial	RH-188	12,74	0,36	
Agent d'animation Pôle Nuits-Saint-Georges (élémentaire)	Agent d'animation Nuits-Saint-Georges	Adjoint d'animation territorial	RH-189	10,29	0,29	
Agent d'animation Pôle Nuits-Saint-Georges (élémentaire)	Agent d'animation Nuits-Saint-Georges	Adjoint d'animation territorial principal de 1ère classe	RH-190	35,00	1,00	
Agent d'animation Pôle Nuits-Saint-Georges (élémentaire)	Agent d'animation Nuits-Saint-Georges	Adjoint d'animation territorial	RH-191	30,06	0,86	
Agent d'animation Pôle Nuits-Saint-Georges (élémentaire)	Agent d'animation Nuits-Saint-Georges	Adjoint d'animation territorial	RH-192	35,00	1,00	
Agent d'animation Pôle Nuits-Saint-Georges (élémentaire)	Agent d'animation Nuits-Saint-Georges	Adjoint d'animation territorial	RH-193	10,03	0,29	
Agent d'animation Pôle Nuits-Saint-Georges (élémentaire)	Agent d'animation Nuits-Saint-Georges	Adjoint d'animation territorial	RH-194	11,55	0,33	
Agent d'animation Pôle Nuits-Saint-Georges (élémentaire)	Agent d'animation Nuits-Saint-Georges	Adjoint d'animation territorial	RH-195	31,30	0,89	11/01/2025
Agent d'animation Pôle Nuits-Saint-Georges (élémentaire)	Agent d'animation Nuits-Saint-Georges	Adjoint d'animation territorial	RH-196	28,00	0,80	18/11/2024
Agent d'animation Pôle de la Forêt	Responsable ACM	Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe	RH-197	35,00	1,00	
Agent d'animation Pôle de la Forêt	Agent d'animation Argilly	Adjoint d'animation territorial	RH-198	24,78	0,71	
Agent d'animation Pôle de la Forêt	Agent d'animation Argilly	Adjoint d'animation territorial	RH-199	24,50	0,70	
Agent d'animation Pôle de la Forêt	Agent d'animation Argilly	Adjoint d'animation territorial	RH-200	6,50	0,19	
Agent d'animation Pôle de la Forêt	Agent d'animation Argilly	Adjoint d'animation territorial	RH-201	18,90	0,54	
Agent d'animation Pôle de Corgoloin	Responsable ACM	Adjoint d'animation territorial	RH-202	35,00	1,00	
Agent d'animation Pôle de Corgoloin	Agent d'animation Corgoloin	Adjoint d'animation territorial	RH-203	35,00	1,00	
Agent d'animation Pôle de Corgoloin	Agent d'animation Corgoloin	Adjoint d'animation territorial	RH-204	20,40	0,58	
Agent d'animation Pôle de Corgoloin	Agent d'animation Corgoloin	Adjoint d'animation territorial	RH-205	6,86	0,20	
Agent d'animation Pôle de Corgoloin	Agent d'animation Corgoloin	Adjoint d'animation territorial	RH-206	35,00	1,00	
Agent d'animation Pôle des Hautes-Côtes	Responsable ACM	Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe	RH-207	35,00	1,00	
Agent d'animation Pôle des Hautes-Côtes	Adjoint ACM	Adjoint d'animation territorial	RH-208	35,00	1,00	
Agent d'animation Pôle des Hautes-Côtes	Agent d'animation Hautes Côtes	Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe	RH-209	35,00	1,00	
Agent d'animation Pôle des Hautes-Côtes	Agent d'animation Hautes Côtes	Adjoint d'animation territorial	RH-210	24,00	0,69	
Agent d'animation Pôle des Hautes-Côtes	Agent d'animation Hautes Côtes	Adjoint d'animation territorial	RH-211	7,00	0,20	
Agent d'animation Pôle des Hautes-Côtes	Agent d'animation Hautes Côtes	Adjoint d'animation territorial	RH-212	4,00	0,11	
Agent d'animation Pôle des Hautes-Côtes	Agent d'animation Hautes Côtes	Adjoint d'animation territorial	RH-213	35,00	1,00	
Agent d'animation Pôle de Chamboeuf	Responsable ACM	Adjoint d'animation territorial	RH-214	35,00	1,00	

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_53-DE

Agent d'animation Pôle de Chamboeuf	Agent d'animation Chamboeuf	Adjoint d'animation territorial	RH-215	6,75	0,19	
Agent d'animation Pôle de Chamboeuf	Agent d'animation Chamboeuf	Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe	RH-216	35,00	1,00	
Agent d'animation Pôle de Chamboeuf	Agent d'animation Chamboeuf	Adjoint d'animation territorial	RH-217	24,25	0,69	
Agent d'animation Pôle de Chamboeuf	Agent d'animation Chamboeuf	Adjoint d'animation territorial	RH-218	24,00	0,69	
Agent d'animation Pôle de la Vouge	Responsable ACM	Adjoint d'animation territorial	RH-219	35,00	1,00	
Agent d'animation Pôle de la Vouge	Adjoint ACM	Adjoint d'animation territorial	RH-220	35,00	1,00	
Agent d'animation Pôle de la Vouge	Agent d'animation La Vouge	Adjoint d'animation territorial	RH-221	35,00	1,00	
Agent d'animation Pôle de la Vouge	Agent d'animation La Vouge	Adjoint d'animation territorial	RH-222	7,50	0,21	
Agent d'animation Pôle de la Vouge	Agent d'animation La Vouge	Adjoint d'animation territorial	RH-223	28,00	0,80	
Agent d'animation Pôle de la Vouge	Agent d'animation La Vouge	Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe	RH-224	27,00	0,77	
Agent d'animation Pôle de la Vouge	Agent d'animation La Vouge	Adjoint d'animation territorial	RH-225	21,50	0,61	
Agent d'animation Pôle de la Vouge	Agent d'animation La Vouge	Adjoint d'animation territorial	RH-226	26,30	0,75	
Agent d'animation Pôle de la Vouge	Agent d'animation La Vouge	Adjoint d'animation territorial	RH-227	28,00	0,80	
Agent d'animation Pôle de la Vouge	Agent d'animation La Vouge	Adjoint d'animation territorial	RH-228	8,40	0,24	
Agent d'animation Pôle de l'Etang Vergy	Responsable ACM	Adjoint d'animation territorial	RH-229	35,00	1,00	
Agent d'animation Pôle de l'Etang Vergy	Agent d'animation L'Etang Vergy	Adjoint d'animation territorial principal de 1ère classe	RH-230	35,00	1,00	
Agent d'animation Pôle de l'Etang Vergy	Agent d'animation L'Etang Vergy	Adjoint d'animation territorial	RH-231	4,16	0,12	
Agent d'animation Pôle de Saulon la Rue	Responsable ACM	Adjoint d'animation territorial	RH-232	35,00	1,00	
Agent d'animation Pôle de Saulon la Rue	Agent d'animation Saulon la Rue	Adjoint d'animation territorial	RH-233	35,00	1,00	
Agent d'animation Pôle de Saulon la Rue	Agent d'animation Saulon la Rue	Adjoint d'animation territorial	RH-234	14,50	0,41	
Agent d'animation Pôle de Saulon la Rue	Agent d'animation Saulon la Rue	Adjoint d'animation territorial	RH-235	7,70	0,22	
Agent d'animation Pôle de Saulon la Rue	Agent d'animation Saulon la Rue	Adjoint d'animation territorial	RH-236	13,75	0,39	
Agent d'animation Pôle de Saulon la Rue	Agent d'animation Saulon la Rue	Adjoint d'animation territorial	RH-237	35,00	1,00	
Agent d'animation Pôle de Saulon la Chapelle	Responsable ACM	Adjoint d'animation territorial	RH-238	35,00	1,00	
Agent d'animation Pôle de Saulon la Chapelle	Agent d'animation Saulon la Chapelle	Adjoint d'animation territorial	RH-239	35,00	1,00	
Agent d'animation Pôle de Saulon la Chapelle	Agent d'animation Saulon la Chapelle	Adjoint d'animation territorial	RH-240	19,25	0,55	
Agent d'animation Pôle de Saulon la Chapelle	Agent d'animation Saulon la Chapelle Agent d'animation CLAS	Adjoint d'animation territorial	RH-241	6,53	0,19	11/04/2025
Agent d'animation Pôle de Saulon la Chapelle	Agent d'animation Saulon la Chapelle	Adjoint d'animation territorial	RH-242	7,75	0,22	
Agent d'animation Pôle de Saulon la Chapelle	Agent d'animation Saulon la Chapelle	Adjoint d'animation territorial	RH-243	10,99	0,31	
Agent d'animation Pôle de Saulon la Chapelle	Agent d'animation Saulon la Chapelle	Adjoint d'animation territorial	RH-244	35,00	1,00	
Agent d'animation Pôle de Gevrey Chambertin	Responsable ACM	Adjoint d'animation territorial	RH-245	35,00	1,00	

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_53-DE

Agent d'animation Pôle de Gevrey Chambertin	Adjoint ACM	Adjoint d'animation territorial	RH-246	35,00	1,00	
Agent d'animation Pôle de Gevrey Chambertin	Agent d'animation Gevrey-Chambertin	Adjoint d'animation territorial	RH-247	35,00	1,00	
Agent d'animation Pôle de Gevrey Chambertin	Agent d'animation Gevrey-Chambertin	Adjoint d'animation territorial	RH-248	35,00	1,00	
Agent d'animation Pôle de Gevrey Chambertin	Agent d'animation Gevrey-Chambertin	Adjoint d'animation territorial	RH-249	31,75	0,91	
Agent d'animation Pôle de Gevrey Chambertin	Agent d'animation Gevrey-Chambertin	Adjoint d'animation territorial	RH-250	22,25	0,64	
Agent d'animation Pôle de Gevrey Chambertin	Agent d'animation Gevrey-Chambertin	Adjoint d'animation territorial	RH-251	7,50	0,21	
Agent d'animation Pôle de Gevrey Chambertin	Agent d'animation Gevrey-Chambertin	Adjoint d'animation territorial	RH-252	7,50	0,21	
Agent d'animation Pôle de Brochon Fixin Couchey	Responsable ACM	Adjoint d'animation territorial principal de 1ère classe	RH-253	35,00	1,00	
Agent d'animation Pôle de Brochon Fixin Couchey	Adjoint ACM	Adjoint d'animation territorial	RH-254	35,00	1,00	
Agent d'animation Pôle de Brochon Fixin Couchey	Agent d'animation Brochon Fixin Couchey	Adjoint d'animation territorial	RH-255	17,90	0,51	
Agent d'animation Pôle de Brochon Fixin Couchey	Agent d'animation Brochon Fixin Couchey Agent d'animation CLAS	Adjoint d'animation territorial	RH-256	15,74	0,45	
Agent d'animation Pôle de Brochon Fixin Couchey	Agent d'animation Brochon Fixin Couchey	Adjoint d'animation territorial	RH-257	11,75	0,34	
Agent d'animation Pôle de Brochon Fixin Couchey	Agent d'animation Brochon Fixin Couchey	Adjoint d'animation territorial	RH-258	32,75	0,94	
Agent d'animation Pôle de Brochon Fixin Couchey	Agent d'animation Brochon Fixin Couchey	Adjoint d'animation territorial	RH-259	28,75	0,82	08/03/2024
Agent d'animation Pôle de Brochon Fixin Couchey	Agent d'animation Brochon Fixin Couchey	Adjoint d'animation territorial	RH-260	9,54	0,27	
Agent d'animation Pôle de Brochon Fixin Couchey	Agent d'animation Brochon Fixin Couchey	Adjoint d'animation territorial	RH-291	5,65	0,16	01/03/2023
Agent d'animation Pôle de Noiron Sous Gevrey	Responsable ACM	Adjoint d'animation territorial principal de 1ère classe	RH-261	35,00	1,00	
Agent d'animation Pôle de Noiron Sous Gevrey	Adjoint ACM	Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe	RH-262	27,88	0,80	
Agent d'animation Pôle de Noiron Sous Gevrey	Agent d'animation Noiron sous Gevrey	Adjoint d'animation territorial	RH-263	35,00	1,00	
Agent d'animation Pôle de Noiron Sous Gevrey	Agent d'animation Noiron sous Gevrey	Adjoint d'animation territorial	RH-264	31,15	0,89	
Agent d'animation Pôle de Noiron Sous Gevrey	Agent d'animation Noiron sous Gevrey	Adjoint d'animation territorial	RH-265	6,10	0,17	
Agent d'animation Pôle de Noiron Sous Gevrey	Agent d'animation Noiron sous Gevrey	Adjoint d'animation territorial	RH-266	25,30	0,72	
Agent d'animation Pôle de Noiron Sous Gevrey	Agent d'animation Noiron sous Gevrey Agent d'animation CLAS	Adjoint d'animation territorial	RH-267	14,37	0,41	

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_53-DE

Agent d'animation Pôle de Noiron Sous Gevrey	Agent d'animation Noiron sous Gevrey	Adjoint d'animation territorial	RH-268	7,07	0,20	
Agent d'animation Pôle de Corcelles les Citeaux	Adjoint ACM	Adjoint d'animation territorial	RH-269	35,00	1,00	
Agent d'animation Pôle de Corcelles les Citeaux	Agent d'animation Corcelles les Citeaux	Adjoint d'animation territorial	RH-270	16,75	0,48	
Agent d'animation Pôle de Corcelles les Citeaux	Agent d'animation Corcelles les Citeaux	Adjoint d'animation territorial	RH-271	24,50	0,70	
Agent d'animation Pôle de Corcelles les Citeaux	Agent d'animation Corcelles les Citeaux	Adjoint d'animation territorial	RH-272	21,96	0,63	
Agent d'animation	Agent d'animation	adjoint d'animation territorial	RH-273	35,00	1,00	01/09/2022
Agent d'animation	Agent d'animation	adjoint d'animation territorial	RH-274	35,00	1,00	06/09/2019
FILIÈRE SOCIALE - AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX						
Agent social	Animateur RPE	Agent social pricnipal de 2ème classe	RH-275	35,00	1,00	
Agent social	Agent social - Les Lucioles	Agent social pricnipal de 2ème classe	RH-276	35,00	1,00	
Agent social	Agent social - Les Lucioles	Agent social	RH-277	35,00	1,00	
Agent social	Agent social - Les Lucioles	Agent social	RH-278	35,00	1,00	01/09/2025
Agent social	Agent social - La Fée Clochette	Agent social	RH-279	35,00	1,00	
Agent social	Agent social - La Fée Clochette et Lucioles	Agent social	RH-280	35,00	1,00	
Agent social	Agent social - La Fée Clochette	Agent social	RH-290	35,00	1,00	

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_54-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
02 AVRIL 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 52 / Pouvoirs : 13 / Votants : 65

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Ghislaine POSTANSQUE, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jacques BARTHELEMY, Sylvie VACHET, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Philippe ROUARD, Séverine GUERRIER, Jacques MERRA, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Régis DORLAND, Christian ROUSSEL, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT.

POUVOIRS : Sylvie VACHET a donné pouvoir à Gilles STUNAULT.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Philippe ROUARD a donné pouvoir à Denis GAILLOT.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.
Rémi VITREY a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Claude LEFILS.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Ghislaine POSTANSQUE.
Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_54-DE

C/25/54 - OBJET : CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE ET RECRUTEMENT EN CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF (CEE) – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.432-1 à L.432-6 et D.432-1 à D.432-9,
Vu le Code de la sécurité sociale, notamment l'article L.921-2-1,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-23-1° et L. 332-23-2°,
Vu le Code du travail,
Vu la loi n°2014-40 du 20 janvier 2014, notamment l'article 51,
Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2012-581 du 26 avril 2012 relatif aux conditions de mise en œuvre du repos compensateur des titulaires d'un contrat d'engagement éducatif,
Vu la circulaire n° DJEPVA/ DJEPVAA3/ DGT/ 2012/230 du 11 juin 2012 relative aux conditions de mise en œuvre du repos compensateur équivalent au repos quotidien pour les titulaires d'un CEE,
Vu le décret n° 2024-1151 du 4 décembre 2024 portant modification de l'article D. 432-2 du code de l'action sociale et des familles relatif à la rémunération des personnes titulaires d'un contrat d'engagement éducatif
Vu le budget de l'établissement.

Considérant les dernières évolutions juridiques, notamment l'évolution de la rémunération prévue par le Décret n° 2024-1151 du 4 décembre 2024 à compter du 1er mai.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Président expose que l'article L.432-1 du Code de l'action sociale et des familles - CASF prévoit que « *la participation occasionnelle […] d'une personne physique à des fonctions d'animation ou de direction d'un accueil collectif de mineurs à caractère éducatif organisé à l'occasion de vacances scolaires, de congés professionnels ou de loisirs, […] est qualifiée d'engagement éducatif* ».

Sur ce fondement, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter une personne physique sous contrat d'engagement éducatif pour exercer des fonctions de direction ou d'animation au sein des accueils collectifs de mineurs agréés dont elles ont la responsabilité.

Un accueil collectif de mineurs est un accueil d'au minimum 7 enfants et/ou jeunes âgés de moins de 18 ans organisé par toute collectivité territoriale ou établissement public qui entre dans l'une des catégories mentionnées à l'article R.227-1 du CASF :

- Les accueils avec hébergement, notamment ceux précédemment dénommés centre de vacances ou colonie de vacances.
- Les accueils sans hébergement, notamment ceux précédemment dénommés centre de loisirs ou centre aéré, qui incluent l'accueil de loisirs périscolaires (jours de la semaine, mercredi inclus) et extrascolaire (samedi, dimanche et vacances scolaires) et les accueils de jeunes âgés de 14 ans et plus.
- L'accueil de scoutisme, organisé par une association dont l'objet est la pratique du scoutisme et bénéficiant d'un agrément national « jeunesse et d'éducation populaire » délivré par le ministre chargé de la jeunesse.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_54-DE

Toutefois, les fonctions occupées par les agents recrutés sous contrat d'engagement éducatif ne constituent pas un emploi permanent. Elles répondent à des besoins temporaires et saisonniers. De ce fait, la collectivité territoriale ou l'établissement ne peut engager sous ce type de contrat une personne qui intervient au sein des accueils de loisirs périscolaires (article D.432-1 du CASF).

Les conditions d'accès à ces contrats sont identiques à celles exigées pour un contrat de droit public (ex : aptitude physique). Toutefois, la particularité de ces emplois exige que les candidats satisfassent aux conditions de diplômes nécessaires à l'exercice d'une activité d'animation, de vaccination et d'absence de mention au fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes.

Le contrat d'engagement éducatif comporte des éléments obligatoires mentionnés à l'article D. 773-2-4 du Code du travail. Cependant, les dispositions relatives à la durée légale de travail ne s'appliquent pas de manière intégrale à un contrat d'engagement éducatif. Celui-ci est soumis à un régime dérogatoire permettant de tenir compte des besoins de l'activité (article L.432-2 du CASF). Ainsi, le salarié bénéficie d'une période de repos quotidien fixée à 11 heures consécutives minimum par période de 24 heures. Ce repos peut toutefois être soit supprimé, soit réduit dans la limite de 8 heures par jour. Ces temps de repos sont reportés à l'issue d'une période de référence maximale de 21 jours. Lorsqu'il bénéficie de sa période de repos compensateur, le salarié n'est plus à la disposition de son employeur mais en contrepartie, l'employeur n'est pas tenu de rémunérer l'animateur pour cette période.

Par ailleurs, les dispositions relatives au SMIC et à la rémunération mensuelle minimale sont exclues (article L.432-2. 3° du CASF). La rémunération journalière de l'agent est prévue à l'article D432-2 du CASF. Le salaire est versé mensuellement. Ce montant étant un minimum, l'employeur peut librement fixer par délibération une rémunération supérieure (articles L.432-3 et D.432-2 du CASF). Ce montant peut évoluer selon les évolutions juridiques applicables au CASF et au SMIC.

La durée de l'engagement ne peut être supérieure à 80 jours de travail sur 12 mois consécutifs (article L.432-4 du Code de l'action sociale et des familles).

Enfin, l'article D. 432-2 du CASF dispose que « *lorsque les fonctions exercées supposent une présence continue auprès des publics accueillis, la nourriture et l'hébergement sont intégralement à la charge de l'organisateur de l'accueil et ne peuvent en aucun cas être considérés comme des avantages en nature* ».

Le contrat d'engagement éducatif constitue donc un outil souple et attractif de recrutement et de gestion des animateurs et directeurs d'accueils collectifs de mineurs qui permet de s'adapter aux flux d'inscriptions et aux conditions de travail spécifiques liées à l'encadrement de mineurs notamment lorsqu'ils sont hébergés.

Considérant, qu'en période de congés scolaires, il est nécessaire de renforcer les effectifs de Direction de l'enfance jeunesse et notamment pour les activités extrascolaires,

Considérant que c'est également l'occasion d'accueillir des jeunes en stage pratique de BAFA,

Considérant que ceux-ci doivent réaliser un stage pratique de 14 jours en maximum 2 sessions, qui ne peut donc pas être réalisé entièrement sur une seule période de petites vacances,

Considérant, dès lors que pour assurer les activités extrascolaires pendant les périodes de congés, il est nécessaire de créer 14 emplois non permanents destinés au recrutement de 14 contrats d'engagement éducatif pour les fonctions d'animateur, à temps complet, pour la période du 22 avril 2025 au 31 octobre 2025, et répartis comme suit :

- 3 emplois pour la période des vacances de printemps, du 22 avril 2025 au 02 mai 2025,
- 8 emplois pour la période des vacances estivales du 07 juillet 2025 au 28 août 2025,
- 3 emplois pour la période des vacances de la toussaint du 20 octobre 2025 au 31 octobre2025.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_54-DE

D'autre part, l'article L332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Considérant les besoins pour assurer les activités pendant la période estivale, il est nécessaire de créer :

- 10 postes d'animateurs au grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, à temps complet pour la période du 07 juillet 2025 au 05 septembre 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix Pour :

- **CREE**, à compter du 22 avril 2025, 14 emplois non permanents, en qualité d'Animateur, à temps complet, pour la période du 22 avril 2025 au 31 octobre 2025, dans le cadre du dispositif « Contrat d'engagement éducatif », répartis comme indiqué ci-dessus,

- **FIXE** la rémunération journalière selon les conditions fixée à l'article D432-2 du CASF et selon le SMIC en vigueur à la date de la présente délibération. Cette rémunération pourra évoluer selon les évolutions juridiques applicables aux contrats d'engagement éducatifs,

- **CREE**, à compter du 07 juillet 2025, 10 emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité, en qualité d'Animateur, au grade d'adjoint territorial d'animation, à temps complet, pour la période du 07 juillet 2025 au 05 septembre 2025,

- **DIT** que les rémunérations des accroissements saisonniers d'activités seront calculées par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint territorial d'animation. La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification détenue par l'agent et son expérience,

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

- **AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C. de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges * 21700 *

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_55-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
02 AVRIL 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 52 / Pouvoirs : 13 / Votants : 65

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Ghislaine POSTANSQUE, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jacques BARTHELEMY, Sylvie VACHET, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Philippe ROUARD, Séverine GUERRIER, Jacques MERRA, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Régis DORLAND, Christian ROUSSEL, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT.

POUVOIRS : Sylvie VACHET a donné pouvoir à Gilles STUNAULT.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Philippe ROUARD a donné pouvoir à Denis GAILLOT.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.
Rémi VITREY a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Claude LEFILS.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Ghislaine POSTANSQUE.
Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 021-200070894-20250408-C_25_55-DE

C/25/55 - OBJET : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Vu les articles L.827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Exposé :

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident.

Cette participation deviendra obligatoire pour les risques santé à effet du 1er janvier 2026 (montant minimal, en l'état actuel du droit, de 15 € brut mensuel par agent, selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur doivent être proposées selon le mode de contractualisation suivant :

- contrat individuel d'assurance labellisé,

Ou

- contrat collectif d'assurance (à adhésion facultative – ou obligatoire) souscrit dans le cadre d'une convention de participation.

Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur, sur la base de la procédure déclinée dans le décret n°2011-1474.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix Pour :

- **RETIENT** la procédure de la convention de participation pour les risques santé pour un effet des garanties au 1er janvier 2026. La procédure retenue est déclinée comme suit : Participation au dispositif du CDG 21 pour permettre d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance proposé par ce dernier.

- **VERSE** une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention :

  - En respectant le minimum prévu à l'article 6 du décret n°2022-581, soit, en l'état actuel du droit, 15 € brut mensuel.

  - La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, au terme de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurance.

- AUTORISE le Président à effectuer tout acte en conséquence.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C. de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges * 21700 *